

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063 13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTEGRAL — 9^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 19 Octobre 1960.

SOMMAIRE

1. — Loi de programme relative à certains équipements militaires. — Suite de la discussion d'urgence (p. 2611).

Discussion générale (suite).

MM. Muir, Van der Meersch, Mirguet, François-Valentin, Souchal.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Palewski, Paul Reynaud, Schmitt, Simonnet, Weber, Fraissinet, Lefèvre d'Ormesson.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 2629).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (21.)

— 1 —

LOI DE PROGRAMME RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Suite de la discussion d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme (n° 784) relative à certains équipements militaires (n° 870, 882, 887).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 10 minutes ;

Commission des finances, 20 minutes ;

Commission de la défense nationale, 50 minutes ;

Commission des affaires étrangères, 1 heure 15 minutes ;

Groupe de l'union pour la nouvelle République, 4 heures 5 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 40 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 50 minutes ;

Groupe socialiste, 1 heure 55 minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, 1 heure 10 minutes ;

Groupe de l'unité de la République, 10 minutes ;

Isolés, 40 minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Muller. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Emile Muller. Monsieur le président, mesdames, messieurs, mes amis m'ont demandé d'intervenir dans ce débat pour vous faire part de l'angoisse que nous éprouvons devant la tournure que prennent les événements.

On a dit et répété à cette tribune, lors de la discussion d'hier, quelle est l'importance de ce débat, puisque le vote qui interviendra à son terme fixera l'orientation de notre politique étrangère pour les années à venir. Mon ami M. Schmitt a, hier soir, développé les considérations d'ordre militaire et technique qui s'opposent à l'adoption du projet qui nous est soumis. Nombreux ont été les orateurs qui, invoquant les répercussions financières qui découlent de l'adoption de ce projet, ont exprimé leurs craintes de voir notre pays en état d'infériorité vis-à-vis de nos partenaires du Marché commun, et cela à un moment où se joue l'avenir de l'Europe. Je ne reviendrai donc pas sur tous ces arguments financiers, militaires et techniques ; je me bornerai à développer les arguments politiques qui militent en faveur du rejet du projet qui nous est soumis et je le ferai en partant des prises de position de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre.

Je ne me permettrai pas d'ailleurs, comme l'a fait hier M. le Premier ministre, dans un discours, d'interpréter la pensée des autres, je citerai simplement des textes et des faits.

Puis-je, dans cet ordre d'idées, rappeler ce que M. le Premier ministre, dans son discours de jeudi, soulignait dans un passage concernant le pacte Atlantique ?

« Le pacte Atlantique, disait-il, est une exigence fondamentale de la stratégie mondiale ». Et il ajoutait que « en particulier il est un élément essentiel de la sécurité européenne, donc de la sécurité française ».

Inutile de vous dire que nous faisons nôtre cette affirmation et que dès lors il nous paraît logique de ne rien entreprendre qui puisse affaiblir ledit pacte qui est et restera l'élément essentiel de notre sécurité.

Nous devons donc nous poser la question de savoir si les décisions que le Gouvernement a été amené à prendre ont toujours été conformes à cette exigence fondamentale de la stratégie mondiale qu'est le pacte de l'Atlantique. M. le président Paul Reynaud y a déjà répondu dans son discours d'hier : le retrait d'une partie de la flotte française de la Méditerranée, l'interdiction du stockage d'armes atomiques américaines sur le territoire national, constituent autant de décisions qui, loin de renforcer le pacte de l'Atlantique sont, au contraire, plutôt de nature à indisposer nos partenaires.

Si l'on ajoute à cela la déclaration du chef de l'Etat selon laquelle « il faut que la défense de la France soit française », c'est-à-dire que s'il arrive à la France de faire la guerre, il faut que ce soit « sa guerre », nul ne s'étonnera plus du doute qui a pu s'emparer de nos alliés quant à nos intentions futures sur le plan de la défense atlantique.

Ces déclarations, ces prises de position ont sensibilisé l'opinion de nos partenaires. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cet élément dans l'appréciation de la situation au moment où se déroule ce débat.

Avant de procéder à l'examen critique du projet, je voudrais définir quel est, d'après nous, l'enjeu du combat qui se déroule sous nos yeux et que certains paraissent trop souvent oublier : c'est la lutte de la démocratie contre tout ce qui peut porter atteinte à la liberté ; c'est le combat permanent contre l'asservissement de l'individu ; en un mot, c'est la lutte de tous les hommes libres dignes de ce nom contre toute forme de dictature.

Dès lors — vous le sentez bien — nous avons tous les mêmes devoirs, fussions-nous grandes ou petites nations — bien sûr chacune proportionnellement à son importance. Oh, je sais, certains me rétorqueront qu'ayant les mêmes devoirs, nous devons avoir dans le concert des nations libres les mêmes droits. Ce n'est pas moi qui les contredirai, regrettant seulement que les conclusions que le Gouvernement a été amené à tirer d'une telle situation ne soient pas les mêmes que les miennes.

Et j'en viens à l'examen du projet, lequel me permettra — je l'espère — de faire la démonstration de cette affirmation.

M. le Premier ministre, défendant devant la commission des finances le projet qui nous est soumis a déclaré : « Renoncer à cet effort... » — il parlait d'équipements militaires — « ... il faut

voir où cela nous mènerait : cela nous mènerait à ne plus exister en tant que nation ayant son mot à dire, ayant la possibilité de faire triompher une conception du monde occidental et du monde européen telle que nous la souhaitons. »

« Faire triompher une conception du monde occidental et du monde européen telle que nous la souhaitons » ? Une telle affirmation n'est-elle pas de nature à inquiéter nos partenaires qui connaissent trop bien, pour les regretter, certaines conceptions gouvernementales sur l'organisation du monde occidental et de l'Europe ?

En effet, que souhaite le Gouvernement actuel ? Une force de frappe nationale, alors que la seule chance qui s'offre au monde libre pour défendre ses libertés et préserver la paix est la mise en commun de l'ensemble de ses moyens de défense dans un système intégré, solidement soudé par une coordination préalable des efforts compatibles avec le développement économique et social indispensable pour être en mesure de lutter contre la décomposition intérieure du régime.

Non, je ne pense pas que cela soit vrai. Je pense, ainsi que mes amis politiques, que le problème numéro un n'est pas tellement de savoir si, demain, la France fera partie du club atomique ou non. Il est de savoir si la France continuera à exister en tant que nation libre, ou si elle est condamnée à disparaître comme telle.

C'est poser un faux problème que poser celui-là, nous dit-on. La preuve en est, nous objecte-t-on, que — le Président de la République l'a dit et redit, le Premier ministre l'a répété et je lui rends cette justice — la France a toujours été prête à s'associer à la défense commune. L'Europe des nations préconisée par le chef de l'Etat et le Gouvernement c'est bien l'addition de toutes les forces de l'Europe libre, pour la défense de nos libertés.

Combien voudrions-nous que vous ayez raison !

Bien sûr, nous savons qu'en additionnant des chiffres on retrouve un résultat mathématiquement exact. Mais nous doutons du résultat lorsque l'on additionne des hommes et, a fortiori, des armées. Une telle addition, dans la mesure où il s'agit d'une juxtaposition d'armées, ne donnera certainement pas, sur le plan de l'efficacité, le même résultat que lorsqu'il s'agit d'une intégration, d'où la nécessité de tenir compte, dans notre appréciation des événements, du facteur psychologique.

Les hommes étant ce qu'ils sont — et nous en ressentons actuellement les imperfections — je vous demande, mesdames, messieurs, ce que serait demain l'Europe si nous devions persévérer dans la réalisation de notre arme nucléaire nationale. Quelles seraient les réactions de ceux qui, demain, si nous devions posséder notre propre arme nucléaire, prendraient notre place en tant que « satellite intégré » ? Je ne revendique pas, quant à moi, la paternité de cette expression.

Je pense que la réponse à cette question est toute trouvée : ils éprouveraient eux aussi ce sentiment d'infériorité que certains d'entre nous éprouvent à cette heure. Et s'ils devaient raisonner comme nous, ils s'engageraient dans la même voie, au risque d'annihiler leurs efforts par des bouleversements intérieurs résultant de la disproportion que cela provoquerait entre leurs dépenses productives et les dépenses improductives.

Dès lors, et vous le sentez bien, il ne peut à la longue y avoir de solution valable au problème qui nous est posé qu'en mettant, dès le départ, toutes nos possibilités de défense, présentes et à venir, en commun.

De plus cela permettrait de relancer la construction européenne, que nous sommes nombreux dans cet hémicycle à appeler de tous nos vœux. Là aussi, et je m'en excuse auprès du Premier ministre, lorsqu'il parle de faire triompher la « conception du monde européen tel que nous la souhaitons », il ne pourra pas empêcher nos partenaires d'être inquiets.

L'Europe telle que la souhaite le Gouvernement, c'est l'Europe des patries. Vous étonneriez-vous, mesdames, messieurs, si nos partenaires ne sont pas d'accord avec nous sur la construction d'une telle Europe, alors que le bon sens et la marche de l'histoire nous dictent la voie de l'unification européenne ?

C'est alors que M. le Premier ministre nous dit que « le malheur c'est que pour faire une intégration, il faut être plusieurs et que personne ne l'accepte ni ne l'envisage ». Affirmation qui paraît, pour le moment, engager le Gouvernement français mais qui ne peut engager nos partenaires, car aussi longtemps qu'on ne nous aura pas apporté la preuve de cette affirmation, nous ne croirons pas que nos alliés n'acceptent ni n'envisagent une telle intégration.

S'il en fallait une preuve, je me permettrais de citer le rapport soumis à l'Union de l'Europe occidentale par M. Mulley, parlementaire britannique, concernant l'état de la sécurité européenne.

« Avant de quitter le domaine des armes nucléaires, dit-il, il importe de souligner à nouveau la préoccupation de l'Assemblée en ce qui concerne l'intégration de telles armes dans l'alliance, qu'elles soient lancées de bases terrestres, marines ou aériennes, et la remise entre les mains d'un organisme politique du pouvoir de décider de leur utilisation.

« La commission craint, poursuit-il, s'il en était autrement, que tout le problème du maintien de la sécurité occidentale ne se heurte à la contradiction anachronique existant entre les armes modernes et le concept de la souveraineté nationale traditionnelle.

« Il existe un lien direct entre la non-intégration des armes nucléaires à emploi stratégique et la tendance qu'ont certains Etats membres à créer leurs propres moyens de prévention nucléaire ou à maintenir leurs forces conventionnelles en dehors du pool commun. »

Je pense que, dans la bouche d'un député anglais, une telle profession de foi en faveur de l'intégration des armes nucléaires devrait nous permettre de reprendre les pourparlers avec l'ensemble de nos partenaires pour trouver la solution qui s'impose.

« Il y a des limites qu'une nation ne peut pas dépasser sans perdre sa dignité », disait hier soir, dans une réplique à un orateur qui préconisait la reprise des pourparlers sur l'initiative de la France, M. le ministre de la défense nationale.

Lorsqu'il s'agit du maintien de nos libertés et de la défense de la paix, aucun pays, si grand soit-il, ne peut perdre sa dignité s'il persévère dans la seule voie qui puisse assurer cette paix tout en conservant aux hommes leur liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Persévérons donc, ne brisons pas ce mouvement qui dans l'opinion mondiale s'amorce en faveur d'une intégration des forces armées occidentales, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires. Accrochons-nous à cette construction européenne et atlantique sans laquelle nous ne serions pas en mesure de dissuader demain un éventuel ennemi.

Faisons en sorte que la raison l'emporte sur la passion, certes honorable, de ceux qui mettent au premier plan de leurs préoccupations la grandeur de la France. Il n'y a et il n'y aura pas de grandeur française sans construction européenne.

Mesdames, messieurs — je m'adresse aux représentants de l'Assemblée au sein des différentes Assemblées européennes — vous qui siégez dans les différentes communautés, je vous prends à témoin : l'acceptation du projet qui nous est soumis ne serait-elle pas la négation même de ce que nous prônons dans les Assemblées européennes ?

Non ! Nous ne pouvons nous associer à une telle décision. Accordons-nous un temps de réflexion permettant au Gouvernement français, fort de ce débat, de reprendre les pourparlers pour faire aux yeux du monde la preuve de notre bonne volonté, en ce qui concerne aussi bien la construction européenne que le renforcement du pacte atlantique, et si alors par malheur un tel accord ne devait pas être possible par suite de la défection de nos alliés, alors, mais alors seulement, mesdames, messieurs, le cœur brisé, nous pourrions commencer tout seul ce calvaire qui nous mènera non pas à la grandeur, non pas vers la liberté et le bien-être, mais, j'en ai bien peur, vers l'asservissement.

Ce sera peut-être la fin de la civilisation occidentale. Puissent ceux qui aujourd'hui encore ont le droit d'exprimer librement ce sentiment se rendre compte de la portée de l'enjeu avant qu'il ne soit trop tard. Tel est le vœu qu'en terminant j'exprime au nom de mes amis politiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Félix Kir. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Van der Meersch.

M. Eugène Van der Meersch. Il est profondément regrettable qu'une question aussi grave de défense nationale ait pu prendre une tournure trop exclusivement politique... (*Murmures sur certains bancs au centre.*)

M. le président. Je vous prie de laisser M. Van der Meersch s'exprimer.

M. Eugène Van der Meersch. ... dans un débat où se manifestent des motifs très divers de confiance ou de méfiance vis-à-vis du Gouvernement.

Dans la conjoncture actuelle, notre problème de défense se situe bien au-delà de toute question de personne et de politique intérieure, car sa solution conditionne pour longtemps l'existence même de notre pays.

Si l'on veut vraiment examiner ce problème avec objectivité, il faut le raisonner à la fois d'un point de vue politique et d'un

point de vue militaire, en nous plaçant au niveau de ceux qui ont la responsabilité suprême de la défense.

Notre pays a besoin d'une défense parce qu'il fait l'objet d'une menace. Il est évident que l'une doit être adaptée à l'autre.

M. Antoine Guillon. C'est contradictoire avec ce que nous avons précédemment entendu !

M. Eugène Van der Meersch. Or quel est le danger majeur ? Personne ne peut nier que le premier et le plus grave danger auquel nous soyons exposés réside dans l'existence des armes nucléaires de destruction massive et dans la possibilité qu'ont les grandes puissances de les mettre en œuvre.

Ce danger n'est pas imaginaire car l'une de ces puissances rappelle en toute occasion son intention de domination sur les nations occidentales, y compris la France, et manifeste quotidiennement sa volonté d'intervenir dans leurs affaires nationales pour imposer ses vues, répandre son idéologie et susciter, enfin, l'installation d'un régime politique conforme à ses intérêts et à ses désirs.

Elle proclame qu'elle n'hésitera pas, s'il le faut, à user de son arsenal militaire le plus puissant pour parvenir à ses fins.

Une telle menace a déjà été proférée avec la précision d'un ultimatum il y a quatre ans contre la France, et si à cette époque le président Guy Mollet, à qui je rends hommage pour son courage et sa lucidité d'alors, avait disposé d'une force de dissuasion, il aurait répondu comme il convenait, le cours de l'histoire aurait été changé ; il n'y aurait probablement plus le drame algérien.

Nous savons l'Union soviétique capable de renouveler plus gravement peut-être cette menace dès que se présentera à elle une action valable et une conjoncture mondiale favorable.

Quand il s'agit d'une question aussi grave que la vie ou la mort ou l'asservissement de notre pays, de nos amis naturels de l'Islam et de l'Afrique, nul n'a le droit de prendre à la légère le chantage et le bluff. Feindre d'ignorer ou vouloir minimiser ce danger ne saurait l'écarter ni l'amoindrir. A moins d'accepter d'avance notre soumission sans résistance et sans coup férir à la volonté soviétique, il nous faut une défense capable de nous protéger.

Contre les armes de destruction massive, et plus précisément contre les engins et les avions supersoniques capables de les transporter, il n'existe actuellement aucun barrage, aucun moyen d'interception, qui soient vraiment efficaces. Même si quelques coups peuvent être parés grâce à un système coûteux de défense aérienne, tous les experts du monde s'accordent à déclarer que l'U. R. S. S. a les moyens de déborder par une seule vague d'attaque assez massive n'importe quelle organisation de défense antiaérienne. Et si l'on peut espérer dans ce domaine des progrès techniques, personne ne peut dire quand ni à quel prix fabuleux ils permettront à un pays pacifique de se prémunir efficacement contre des moyens d'attaque qui, eux, se perfectionnent et se multiplient à un rythme effrayant.

En ces circonstances, la seule défense possible contre le recours à l'emploi des armes de destruction massive par l'agresseur est la possession d'un pouvoir de destruction de même nature, de sens contraire et suffisant pour lui infliger à coup sûr des représailles inacceptables.

Une très grande puissance comme les Etats-Unis doit essentiellement à sa force de représailles la sécurité de son territoire contre une menace ou une agression que l'U. R. S. S. aurait sans doute déjà perpétrée si elle avait été sûre de posséder une supériorité et une immunité incontestables.

Pour un pays comme le nôtre, il n'est pas nécessaire que la force de représailles soit aussi nombreuse et aussi évoluée que les moyens d'attaque de l'agresseur. Il ne saurait être question de conduire contre ce dernier des opérations stratégiques ou nucléaires prolongées et détaillées. Il ne s'agit que de le dissuader de nous menacer d'une attaque nucléaire, et il nous suffit pour cela d'un instrument minimum de dissuasion que nous appelons improprement force de frappe.

Les moyens militaires composant cet instrument de dissuasion doivent simplement mais en toute hypothèse pouvoir être alertés à temps, pouvoir forcer les défenses de notre agresseur et pouvoir atteindre sur son territoire, avec une précision acceptable, un nombre restreint d'objectifs choisis pour leur importance capitale.

La France ne possède encore aucun de ces moyens essentiels. En cas de menace nucléaire contre ses intérêts majeurs ou contre son existence même, elle est entièrement dépendante du bon vouloir des Etats-Unis à affronter à sa place le danger suprême.

Les Américains le feraient sans aucun doute dans certaines circonstances bien déterminées par le pacte de l'Atlantique-Nord. Mais croyons-nous les dirigeants soviétiques assez maladroits pour se placer, d'une manière irréflectée, justement dans ces cir-

conditions-là? Ne voyons-nous pas que les Etats-Unis devenus, depuis quelques années, vulnérables eux aussi aux engins soviétiques, pourraient, en toute honnêteté et justice, hésiter à risquer leur existence pour soutenir les intérêts majeurs de la France et de l'Europe qui ne seraient pas en même temps leurs?

Le cas s'est déjà produit. Notre pays a déjà été menacé d'une attaque nucléaire alors qu'un intérêt important pour lui était en jeu, mais le secours de l'alliance ne nous a pas été accordé. La Grande-Bretagne, dans la même circonstance, n'a pu opposer à la menace une force de représailles dont elle ne disposait pas en toute indépendance.

Cela montre bien que la France doit avoir sa propre force de frappe si elle veut pouvoir défendre, soit isolément ses intérêts particuliers, soit en coopération avec ses alliés des intérêts communs.

Il faut donc prendre le départ, et puisque aujourd'hui l'aide technique et matérielle de nos alliés nous est refusée ou qu'elle nous est proposée sous réserve de conditions qui nous interdiraient l'usage indépendant des armements majeurs, la France doit prendre seule ce départ.

La question de savoir si notre force de frappe nationale construite avec les seules ressources prévues dans notre plan quinquennal d'armements sera suffisante n'est pas aujourd'hui la question primordiale. Ce qui importe avant tout, c'est d'admettre le principe de cette force, d'en poursuivre les études et d'en commencer la réalisation. Cela est capital si nous voulons conserver dans le monde actuel une certaine indépendance et notre caractère de grande puissance, si nous voulons qu'à l'O. N. U. l'attitude et les positions de la France ne soient pas traitées avec le dédain dont cette organisation fait preuve à l'égard des pays désarmés et si nous voulons enfin ne pas devoir céder demain devant des petites nations hostiles qui d'ici à quelques années seront certainement en mesure de nous menacer d'armes nucléaires qu'elles auront construites elles-mêmes ou que des puissances sans scrupules leur auront cédées dans ce dessein.

Et si les premiers éléments de notre force de frappe nous paraissent insuffisants, nous devons accomplir des efforts ultérieurs pour accroître leur volume et améliorer leur qualité. Ces efforts devront être ceux de nos savants, de nos techniciens, de nos industriels et de nos militaires, mais aussi et surtout ils devront être ceux du Gouvernement qui, sur le plan de sa politique extérieure, devra rechercher les modalités d'une véritable coopération économique et de défense avec des pays ayant les mêmes intérêts et les mêmes besoins que le nôtre et qui, rivaux ou isolés, resteraient incapables eux aussi de s'assurer contre le danger majeur d'une menace nucléaire.

La conclusion d'une alliance européenne d'un type moderne, c'est-à-dire dont les clauses prévoieraient une certaine mise en commun des ressources de toute nature nécessaires à la réalisation des armements aussi complexes et aussi onéreux qu'exige une défense moderne, ne pourrait qu'être bénéfique à chaque pays membre d'une part et à l'alliance atlantique tout entière d'autre part.

Le choix se situe, pour l'avenir, entre une telle coopération et la soumission de l'Europe pays par pays au joug communiste.

Sans la possession d'abord et en toute priorité d'un instrument de dissuasion, toutes les autres forces armées dont notre pays pourra disposer seront sans valeur.

A quoi serviront-elles, en effet, même si elles sont modernisées, c'est-à-dire dotées d'armes atomiques tactiques, devant l'expression d'une menace nucléaire stratégique? Elles ne pourront que s'incliner et se retirer, inutiles.

Certes, des forces armées tactiques nous sont indispensables en plus d'une force de frappe, pour parer aux autres formes l'expression de la menace face auxquelles notre instrument de dissuasion serait démesuré, donc sans objet.

Il me paraît très clair que nos adversaires, en bons stratèges, chercheront toujours à nous attaquer au défaut de notre cuirasse, et c'est donc contre tous les dangers que nous devons nous protéger. Mais le premier et le plus grave de tous est, répétons-le, la menace de destruction massive que notre adversaire principal peut facilement nous infliger.

On reproche à la force de frappe de coûter cher. Mais l'existence et la liberté d'une nation n'ont pas de prix. Faut-il donc renoncer à l'une et aux autres? Il n'y a, encore une fois, aucun autre choix, aussi longtemps qu'un désarmement définitif ou que le renoncement sincère des gouvernements dangereux à leur volonté de domination ne permettra pas aux nations pacifiques de se dispenser de protéger leurs peuples.

Au surplus, il paraît nécessaire d'atténuer par trois considérations importantes l'impression de démesure que l'on

attache au prix de la réalisation de notre force de dissuasion.

Si un jour une technique défensive apparaît efficace contre les moyens balistiques ou spatiaux dont nos adversaires se servent ou se serviront pour matérialiser leur menace majeure, il est certain qu'elle ne sera accessible qu'à des pays qui auront su maintenir leurs connaissances scientifiques, leur production industrielle et leur puissance militaire à un niveau très élevé.

L'engin anti-engin, dont les premiers balbutiements préfigurent peut-être la défense aérienne de demain, utilise des techniques et présente des caractéristiques fort semblables à celles des engins offensifs dont nous voulons doter le plus tôt possible notre force de dissuasion; modes de propulsion, systèmes de navigation et de guidage, installations, charges nucléaires, sont de même nature et du même ordre. Les connaissances et les réalisations auxquelles parviendra notre pays en matière d'engins balistiques contre-offensifs lui serviront donc également pour réaliser le cas échéant des systèmes purement défensifs.

Par ailleurs, il serait faux de penser que tous les crédits qui vont être consacrés à l'édification de notre force de frappe seront perdus pour la nation. Une fraction importante de ces crédits sera simplement placée dans l'économie générale du pays et elle assurera une part notable de son fonctionnement. Notre industrie dans son ensemble bénéficiera des progrès que les études et fabrications des armements et des équipements de pointe auront rendus nécessaires et possibles.

A ce sujet, il est important de souligner que le projet de loi de programme relatif à certains équipements militaires qui est en ce moment soumis au Parlement a pour but essentiel de permettre aux industries travaillant pour la défense nationale de disposer d'un programme à long terme afin de pouvoir fonctionner d'une manière économique et rentable.

Ce projet de loi ne concerne qu'un peu plus du tiers des autorisations de programme que le Gouvernement envisage d'affecter aux équipements militaires pendant les cinq prochaines années. La somme de 11.790,5 millions de nouveaux francs, ainsi soumise à l'approbation du Parlement, ne représente que 15 p. 100, soit environ la septième partie de la somme des dépenses militaires que le Parlement voterait en cinq fois par simple reconduction du budget annuel entre 1960 et 1964. Il ne faut donc voir dans le vote de cette loi de programme qu'un accord anticipé de cinq ans pour certaines fabrications ou études qu'il s'agit de lancer dès à présent pour éviter des retards et des pertes irréparables.

Tous ces raisonnements démontrent la nécessité d'une force de dissuasion française pour conserver au pays sa capacité de défense et son rang dans le monde.

Mais l'on peut s'interroger sur l'opportunité du vecteur piloté de cette force de frappe, le Mirage IV, alors que la mise au point d'un engin balistique stratégique peut être espérée pour 1968. Il peut paraître séduisant de faire l'impasse, une impasse de quatre années, puisque les premiers Mirage IV opérationnels apparaîtront en 1964, mais ce serait très dangereux.

En ce qui concerne nos engins balistiques, les inconnues d'ordre technique sont nombreuses et il y a des risques de retard possible. L'impasse de quatre années peut être en réalité plus longue. De plus, l'évolution même de la conjoncture stratégique rend cette impasse difficilement acceptable. En effet, indépendamment de toute évolution d'ordre politique, il me paraît très probable que l'implantation de moyens de dissuasion et de riposte américains sur le territoire des Etats-Unis risque d'amener nos alliés à se désintéresser de plus en plus de la défense de l'Europe.

Notre conception du mot « allié » nous porte à le traduire dans le sens de « frère », et l'on se fait tuer pour son ou ses frères. Oseriez-vous prétendre que nos principaux alliés du monde libre lui donnent la même signification?

Avec l'expérience de la guerre, de la résistance et de l'après-guerre, je ne le crois pas.

Si les U. S. A. sont engagés par le pôle Nord et le Groenland et si des troubles possibles découvrent leurs arrières en Amérique du Sud, défendront-ils l'Europe? Les déclarations récentes des deux candidats à la présidence des Etats-Unis sont parallèles mais contradictoires. Aussi devons-nous être prudents et ne rien risquer.

Autrement dit, si notre pays est partiellement « couvert », en 1960, par la présence de forces américaines encore stationnées sur son territoire, rien ne permet de garantir que cette situation se prolongera indéfiniment.

Mes chers collègues, nos esprits peuvent être tourmentés, la tactique parlementaire peut avoir ses impératifs, mais il n'y a pas d'exemple que des nationaux aient refusé une arme à leur

patrie, et cela pour la protéger, garantir l'avenir, défendre la liberté.

Pour ma part, ainsi que mes amis du groupe de l'U. N. R., je répondrai « oui » au nouvel appel du Général de Gaulle et de son Gouvernement. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Mirguet. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul Mirguet. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, entre les deux guerres, la France a vécu dans une dangereuse illusion de sécurité. Le pays se croyait protégé parce que le Parlement, quelle que fût la couleur de sa majorité, affectait une importante part du revenu national au budget de la guerre.

Il est pénible d'évoquer les douloureux événements de 1940, mais ce débat nous fait le devoir de soulever le voile qui couvre la période la plus tragique de notre histoire, pour nous rappeler que l'efficacité de la défense nationale ne se mesure ni à l'importance des crédits militaires, ni à la belle tenue des troupes lors des défilés du 14 juillet. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

C'est pourquoi nous avons aujourd'hui le devoir de nous demander si l'armée est adaptée aux impératifs de la stratégie moderne.

Après M. le Premier ministre, après les orateurs qui m'ont précédé, je n'insisterai pas sur la nécessité de doter notre armée de l'arme la plus efficace, d'autant plus que, dans un monde en pleine évolution, nous devons donner à la France une vocation atomique en équipant l'industrie et en formant des savants et des techniciens.

Cet aspect, qui n'est pas uniquement militaire, me paraît essentiel.

Il est bon de rappeler que si les avions « Caravelle » sont les meilleurs ambassadeurs de la technique française, c'est parce que notre industrie aéronautique a été soutenue avec les commandes militaires.

Partisan d'une armée efficace, je voterai la loi de programme, en regrettant seulement son manque d'ampleur et les trop longs délais de réalisation. Je regrette aussi d'avoir, pour la première fois, été profondément déçu par M. le président Paul Reynaud en qui j'avais la plus grande confiance depuis ma jeunesse. (Mouvements divers.)

En ce qui concerne le financement, je pense qu'une réforme révolutionnaire des structures d'une armée par trop bureaucratique, aussi inadaptée aux missions modernes que l'était l'armée de 1939, permettrait de dégager les crédits nécessaires pour abriter le pays derrière l'arme la plus efficace. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la discussion du budget des forces armées.

Je n'interviendrai pas dans le procès d'intention fait au Gouvernement en ce qui concerne les unités dites « conventionnelles », sauf pour demander qu'on raye ce terme « conventionnel » du vocabulaire militaire. Une stratégie moderne ne peut utiliser une armée conventionnelle.

C'est pourquoi, avant d'engager des crédits pour la mise sur pied d'unités d'intervention, il est nécessaire d'essayer de prévoir ce que serait la stratégie de demain.

Un fait est certain : la simple menace d'utilisation de l'arme atomique interdira toute concentration importante d'hommes et de matériels. D'autre part, les progrès illimités de l'aviation de transport rendront difficile l'existence d'un front tel que nous l'avons connu. Dans un conflit généralisé, on se battra partout et nulle part. Cette considération doit guider le commandement dans le choix des moyens.

Pour ma part, je pense qu'aux unités lourdes et encombrantes il faut substituer des unités légères, composées de combattants d'élite, de parachutistes bien entraînés, susceptibles d'intervenir à l'arrière des lignes par des opérations de guérillas.

La guérilla, sous toutes ses formes, doit devenir elle aussi une sorte de force de dissuasion. Il faut que l'ennemi présumé de l'Europe sache qu'il est devenu pratiquement impossible à une nation de 200 millions d'habitants d'occuper une Europe peuplée de 400 millions d'habitants hostiles. Une occupation de ce continent verrait naître la formation de combattants avec et sans uniforme qui ruineraient l'entreprise du vainqueur.

Au moment de la guerre d'Indochine, j'ai déjà eu l'occasion de dire et d'écrire que la guérilla était devenue l'arme la plus moderne de la stratégie après la bombe atomique. Malheureusement, depuis quinze ans, nous nous contentons de subir cette nouvelle forme de guerre contre laquelle je crois notre armée inadaptée. La mise au point d'une stratégie futuriste ne doit pas nous faire oublier le présent.

Depuis quinze ans, une partie importante de notre armée disposant de moyens matériels et d'effectifs importants, à qui les crédits n'ont jamais été refusés, a été immobilisée par des bandes armées de beaucoup inférieures en nombre et disposant d'un faible matériel.

L'ardeur et le courage de nos soldats et des cadres n'est pas en cause. Engagés dans de mauvaises conditions, ils combattent avec abnégation, malgré toutes les campagnes de défaitisme.

Essayer de rechercher les causes de nos échecs, vouloir corriger certaines imperfections n'est pas, je crois, faire preuve de défaitisme.

Le maintien du moral étant chose essentielle, il convient avant tout d'enlever à l'armée un certain complexe d'impuissance né des revers de 1940, de ceux d'Indochine et des difficultés rencontrées en Algérie.

Mais je ne suivrai pas ceux qui prétendent que l'armée piétine en Algérie, par exemple, parce qu'elle ne sait pas pourquoi elle combat. Je ne suivrai pas ceux qui affirment qu'il suffirait de prononcer certains mots magiques tels que « Algérie française » ou « intégration » pour vaincre la rébellion. Ce serait trop simple si l'on pouvait vaincre la guérilla en lui opposant la guérilla du dictionnaire. (Mouvements divers.)

La guerre d'Algérie doit nous fournir de précieux enseignements ; c'est pourquoi je vais m'y référer.

L'armée seule, à mon avis, ne peut vaincre la rébellion. Mais, contrairement à l'avis de certains, elle a des missions essentielles et bien définies. Sa seule présence interdit la formation d'unités de combat aptes à engager des opérations militaires d'envergure qui risqueraient de déclencher un conflit mondial. Elle doit protéger la vie et les biens des Français et des Musulmans qui refusent la loi des tueurs.

L'armée, cependant, ne doit pas être utilisée à des besognes policières et répressives.

Mais la question reste posée et elle doit être posée dans un tel débat : comment vaincre la guérilla qui, depuis quinze ans, immobilise notre appareil militaire ?

Sur cette forme d'action, je crois avoir acquis une certaine expérience qui m'autorise à donner un avis. Je crois pouvoir affirmer que la force seule ne suffit pas pour la vaincre tant qu'elle est alimentée moralement et matériellement de l'extérieur.

Si la présence de l'armée française interdit la formation d'unités pouvant soutenir un combat en ligne, elle n'empêche pas la formation de réseaux clandestins en Algérie et en dehors de l'Algérie.

Ce sont ces réseaux clandestins qu'il faut détruire pour vaincre la rébellion.

Pour mener à bien cette opération, il n'est pas nécessaire d'augmenter les effectifs. Il n'est pas nécessaire non plus d'envoyer un matériel supplémentaire, car il a déjà été dit qu'en Algérie comme en Indochine un trop grand nombre d'hommes a été utilisé à entretenir un matériel encombrant et inutile.

Pour détruire les réseaux, il n'est pas nécessaire de recourir à la torture ni à des opérations répressives qui attisent inutilement la haine, mais il faut former une police spécialisée, opérant avec quelques moyens financiers et surtout beaucoup d'imagination.

Avec la collaboration de nos alliés, si nous avons vraiment des alliés, ces réseaux pourraient être réduits à l'impuissance.

Pour vaincre la guérilla, il faut mettre fin aussi à l'hypocrisie.

Trop de pays nous font la guerre par personnes interposées, attisent la haine contre la France et arment ouvertement la rébellion.

La puissance terrifiante des engins atomiques en interdira certainement l'emploi. Mais nous risquons de rester engagés dans les combats obscurs que nous soutenons depuis quinze ans parce que certains pays peuvent agir contre nous avec une totale impunité.

De même que nous devons posséder la force atomique dite de dissuasion, nous devons créer une force de dissuasion à la guerre psychologique. Nous devons nous aussi former et entraîner des « techniciens » capables de porter dans les pays qui nous combattent la forme de guerre psychologique que nous subissons. La formation de ces « techniciens » ne nécessiterait pas d'importants crédits.

Pour vaincre la guérilla il faut user d'armes psychologiques contre les adversaires. Malheureusement, depuis quinze ans, nous nous contentons de subir l'action psychologique ennemie.

Inconsciemment, certaines formations politiques sont complices de cette action psychologique.

Que serait-il arrivé en 1917 si Clemenceau n'avait pas réagi violemment contre les défaitistes ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Jean-Marie Le Pen. Excellent exemple ! Prenez-en de la graine !

M. Paul Mirguet. Nous sommes en ce moment dans la même situation. Nos ennemis qui parviennent à rompre l'unité nationale le savent et l'exploitent.

Nous devons considérer que nous sommes en guerre en Algérie. Nous devons nous rappeler que tous les jours des hommes se battent et meurent.

Or, toute opposition à une politique entraînant des opérations militaires approuvée après discussion par le Parlement — seul responsable devant la nation à l'échéance de son mandat — prolonge le conflit par l'espoir qu'il fait naître chez l'ennemi.

On peut s'opposer à la politique d'un gouvernement soutenu par la majorité. Les motifs ne manquent pas. Mais la minorité doit accepter la loi de la majorité lorsque sont engagées des opérations militaires coûtant la vie de nos soldats.

S'il en était autrement, alors il serait inutile de continuer à voter les crédits pour la défense nationale. Il vaudrait mieux que la France se replie sur elle-même et attende la servitude.

Dans la guerre psychologique, qui malheureusement risque de se développer et de s'étendre, ce sont les nations aux nerfs solides qui subsisteront.

Enfin, pour vaincre la guérilla, il faut obtenir une solidarité totale de nos alliés ; ou alors les alliances sont inutiles.

Le projet de loi en discussion a été surtout, pour certains, l'occasion de critiquer la politique extérieure actuelle de la France, notamment en ce qui concerne nos alliances.

On reproche au général de Gaulle et à son Gouvernement une attitude trop ferme à l'égard de nos alliés.

Je pense au contraire que nous ne sommes pas assez fermes. Nos difficultés dans la guerre psychologique que nous subissons sont dues non seulement au manque de compréhension et de soutien de nos amis, mais aussi et surtout à leur sympathie coupable à l'égard de ceux qui nous combattent implacablement.

Que ceux qui ici accusent injustement la France de s'isoler se rappellent que ce n'est pas la première fois que la France mène seule, malgré elle, le combat pour la liberté.

Nous étions seuls au début de la guerre de 1914. Nous étions seuls de 1918 à 1939 pour maintenir la paix boiteuse qui nous a été imposée par les alliés, ce qui nous a valu le deuxième conflit mondial. Nous étions seuls en Indochine, pour défendre non pas les intérêts français, mais la présence de notre civilisation dans cette partie du monde. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Aujourd'hui encore, en Algérie, nous restons terriblement seuls. Une fois de plus, c'est la France qui a raison, les autres nations le comprendront un jour. Espérons que ce ne sera pas trop tard.

Alors, finissons-en avec les procès d'intention.

Déjà, la preuve est faite que notre légitime méfiance à l'égard de l'O. N. U. était justifiée. Nous ne devons avoir aucune sympathie particulière pour cet organisme de désintégration de l'influence européenne dans le monde. Aussi, nous ne verserons pas de larmes si M. Khrouchchev, en semant le vent, a engendré la tempête qui emportera le chapiteau de ce cirque.

Au lieu de servir de tribune où seules des paroles de paix et de compréhension devraient être prononcées, l'O. N. U. menace la paix du monde, parce que ce n'est pas impunément qu'on peut attiser la haine et y susciter la violence. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

M. Henri Caillemer. Il fallait dire cela l'année dernière !

M. Paul Mirguet. Il faut que la France, l'éternelle accusée à l'O. N. U., cesse de participer tout au moins à l'entretien de ce forum tant que la violence du langage y sera la seule règle.

Malheureusement, à la tribune de l'Assemblée nationale, la France devient aussi l'éternelle accusée. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je rappelle que seul M. Mirguet a la parole !

M. Paul Mirguet. Il est désespérant de constater que cette tribune est trop souvent utilisée à mettre la France en accusation et à défendre le point de vue de nations qui, aux yeux de certains, ont toujours raison contre la France, qui a toujours tort. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

C'est pourquoi je m'adresse à tous ceux qui sont conscients de la gravité de la situation internationale, à tous ceux qui savent que, malgré son involontaire solitude, c'est la France une fois encore qui a raison.

Je m'adresse à ceux qui veulent maintenir la nécessaire présence française en Afrique, à ceux qui veulent éviter une généralisation de la guerre subversive. Je leur demande de faire taire leurs ressentiments, car en allant à celles d'autres extrémistes leur action destructrice de l'Etat, ils desservent la politique qu'ils prétendent servir. Les misérables rivalités de personnes doivent s'effacer.

L'armée, que nous voulons bien équiper, ne vaincra en Algérie et dans un conflit éventuel que dans la mesure où l'ennemi trouvera devant lui une France unie, de la droite à l'extrême gauche, résolue à s'opposer à la subversion.

A l'occasion de ce vote capital, rappelons-nous que le maintien du moral de la nation est plus important que le volume des crédits que nous nous apprêtons à voter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. François-Valentin. (*Applaudissements à droite.*)

M. François-Valentin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, s'il faut reconnaître un mérite au projet dont nous discutons, c'est bien celui d'avoir conduit le Gouvernement d'abord, le Parlement et ses commissions compétentes ensuite, et finalement l'opinion publique tout entière, à se mettre carrément en face des multiples et très graves problèmes que pose l'avenir de notre défense.

Me permettra-t-on de rappeler que l'an dernier, lorsque la commission de la défense nationale et des forces armées avait insisté pour qu'une loi de programme soit déposée, elle avait aussi émis le vœu que le dépôt de cette loi soit l'occasion de la publication d'un véritable *Livre blanc* sur la défense.

A cet égard, notre attente a été déçue car, loin de prétendre à ce caractère, l'exposé des motifs du projet surprend par sa brièveté et plus encore par sa tonalité générale, qui est, si j'ose employer cette expression, essentiellement matérialiste.

Et le fait n'a pas été sans importance, car bien des incompréhensions, bien des critiques, tant en France que dans l'opinion internationale, découlent sans aucun doute de ce silence initial.

Il était en effet fatal que ce silence amène à chercher l'interprétation de nos intentions soit dans des propos fragmentaires ou hautement synthétiques, soit dans certaines mesures de circonstance et la « campagne assez étonnante » que dénonçait, jeudi, au début de son discours, dès ses premiers mots, M. le Premier ministre a trouvé là sinon, bien entendu, sa justification, du moins son terrain d'élection.

Il appartenait donc à vos commissions, il appartient aujourd'hui à l'Assemblée de placer le projet dans son cadre, c'est-à-dire de ne pas examiner le catalogue des moyens avant d'avoir étudié les principes et les buts. C'est ce qu'un certain nombre d'entre vous, mes chers collègues, ont déjà fait depuis hier matin ; c'est ce qu'à mon tour je voudrais maintenant m'efforcer de faire.

La tâche n'est pas aisée, car manifestement et en dehors de la difficulté intrinsèque du sujet, il y a eu au départ inversion des données logiques. Celles-ci eussent voulu qu'on parte d'une analyse des menaces, puis qu'en fonction de ces menaces, on détermine les parades souhaitables et que parmi ces parades on retienne les plus urgentes et les plus à notre portée, en prenant bien soin de rechercher les autres dans le resserrement et l'adaptation de nos alliances.

Or, telle n'a pas été la démarche intellectuelle qui a présidé à la conception de ce projet.

Dominé par une pensée politique supérieure devenue très vite un axiome, il s'est aussitôt heurté à des limites financières inflexibles qui ont achevé d'enlever à l'ensemble ses chances de cohérence.

Né de la rencontre d'une définition a priori d'une politique atomique et de l'attente impatiente d'un plan de charges pour l'industrie aéronautique, il n'a plus concédé aux autres moyens que des restes, avec obligation aux état-majors de s'en accommoder au mieux.

C'est tellement vrai que si la loi de programme ne comportait aucun chapitre relatif aux armées autres que l'aviation, il n'en résulterait aucune différence appréciable pour lesdites armées, par rapport au médiocre régime auquel les a condamnées le système classique des budgets annuels.

L'examen de l'axiome atomique constituera tout naturellement l'essentiel de cet exposé. Commençons donc auparavant, pour n'avoir plus à y revenir, à apprécier l'a priori financier.

C'est en vain que nous avons demandé au Gouvernement de préciser comment avait été obtenu le chiffre de 31.160 millions de nouveaux francs indiqué dans l'exposé des motifs comme enveloppe globale des autorisations de programme ouvertes pour les cinq années 1960-1964. Tout fait craindre, finalement, que ce

chiffre-cadenas ait été fixé sans une étude approfondie, sans une confrontation serrée des impératifs militaires et des impératifs d'équilibre financier qui, à des titres divers, mais également dignes de considération, interviennent dans un vue globale des impératifs de la défense.

Comment croire, en effet, au miracle de prescience qui voudrait que ce chiffre de 31.160 millions de nouveaux francs corresponde à une étude objective, alors qu'il résulte de la multiplication par cinq du chiffre figurant au budget de 1960 établi, présenté et voté avant même que la loi de programme ne soit mise en chantier et avant que soient définis les principes nouveaux que ladite loi est sensée traduire ?

En vérité, faute d'avoir reçu des Armées des éléments d'appréciation jugés par eux suffisants, les services des finances se sont refusés à discuter de chiffres nouveaux et n'ont consenti qu'à une reconduction pure et simple. Et le Gouvernement porte la responsabilité d'avoir présenté au Parlement cette reconduction comptable comme base d'une loi qui se veut de révolution et de modernisation. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

Les interdits constitutionnels peuvent bien empêcher le Parlement de réviser ces chiffres. Ils ne peuvent le contraindre à les tenir pour sérieux et probants, alors qu'ils ne sont assortis ni d'une étude du caractère économique des investissements engagés par la loi, ni d'une recherche de solidarité entre les crédits ouverts et l'évolution du revenu national telle que l'escompte le plan, ni d'un rapport avec la progression annuelle du budget général, pas plus qu'ils ne tiennent compte de l'élaboration préalable de plans rationnels par les Armées.

Qu'on excuse la brutalité ou plus exactement la vulgarité du propos. Dans cette affaire, pourtant si grave, c'est la rue de Rivoli qui paraît avoir repris vis-à-vis de la rue Saint-Dominique le fameux : « Je ne veux pas le savoir. Débrouillez-vous ! » qui sert de principe d'action, paraît-il, aux adjudants de comédie. (Sourires.)

Dés lors s'explique cruellement le décalage inquiétant qui existe entre les missions définies en exergue dans l'exposé des motifs et les moyens financiers découlant de cette loi comme de l'ensemble du titre V dans lequel elle s'inscrit.

De ces missions, l'opinion, bien à tort, ne paraît retenir que celles qui bénéficient de la priorité majeure au point que, pour elle, le projet de loi est devenu de manière quasi exclusive le projet de force de frappe, de force de dissuasion, de création d'un arsenal thermonucléaire national de caractère stratégique.

La loi c'est cela, mais c'est aussi bien autre chose.

Au terme de six mois d'études, grandement facilitées, je le dis volontiers, par l'esprit de coopération dont le Gouvernement n'a cessé de faire preuve à l'égard de la commission de la défense nationale et de son président depuis le mois d'avril, je voudrais résumer ma conviction en quatre propositions assorties de quatre conclusions.

Première proposition: il n'y a pas de modernisation vraie des moyens de défense ni donc, à terme, de défense, sans armement atomique. (Applaudissements sur divers bancs.)

Les motifs qui justifient cette proposition fondamentale ont été clairement et exactement énoncés jeudi par M. le Premier ministre quand il a fait état de l'évolution de la science et de la technique militaire modernes, de la nature de nos responsabilités et des modalités et limites de la coopération alliée.

Ces motifs étaient, au demeurant, ceux-là qui déjà avaient inspiré les gouvernements de la IV^e République quand ils avaient pris les orientations successives sans lesquelles ce projet n'aurait pas présentement pu être élaboré.

Qu'on le déplore ou non, il est hors de doute qu'à défaut d'un hypothétique accord mondial de renonciation contrôlée aux armes nucléaires, un pays qui sera dépourvu de celles-ci se trouvera d'ici peu d'années à ce point déclassé qu'il n'aura de choix qu'entre l'esclavage imposé par ses ennemis et la dépendance vis-à-vis de ses alliés. Satellite par soumission ou par attraction, il verra son influence politique anéantie dans le premier cas et progressivement amoindrie dans le second. Il est même certain que sa sécurité sera d'autant plus précaire que son importance sera plus grande, car ses alliés eux-mêmes le trouveront plus lourd à supporter si les risques occasionnés par sa prise en charge, proportionnée à son importance, ne sont pas compensés dans une mesure réelle par la qualité de sa participation propre à sa défense. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche et sur divers bancs.)

La conséquence de cette première proposition est qu'il est indispensable qu'un pays comme la France acquière une capacité nucléaire appréciable et qu'il s'emploie à l'acquérir dès maintenant, dans les meilleurs délais permis par une juste appréciation de ses facultés. C'est la raison pour laquelle les crédits d'études, de recherches et d'investissements, inscrits dans

la loi de programme, pour nous doter de cette capacité nucléaire, comme pour nous initier à la technique des engins, paraissent bien fondés, car, en toute hypothèse, ils répondent à une étape initiale obligatoire de modernisation. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche et sur divers bancs.)

Deuxième proposition : la modernisation ne peut se limiter à la force dite stratégique, *vu* la force de frappe, pour des raisons de principe et pour des raisons de fait.

Des raisons de principe d'abord. A partir du moment où la menace est multiforme, il est vain de penser dissuader l'adversaire par un moyen unique adapté à une seule forme de menace, même si c'est la plus redoutable, le fait qu'elle soit la plus redoutable ne la rendant pas, pour autant, la plus probable.

Depuis qu'un équilibre nucléaire s'est établi entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, la force nucléaire stratégique est une sorte de tréfonds du complexe dans lequel se développent d'autres formes de luttes menées avec d'autres moyens.

Cette espèce de neutralisation, à l'échelon le plus élevé, des armes de destruction ne suffit pas, hélas ! à pacifier le cœur des hommes. Elle mène à la valorisation d'autres techniques de destruction et de conquête : la destruction de la volonté de résistance par le recours au poison de la guerre subversive, la conquête de positions progressives par la méthode du fait accompli, du conflit limité, déclenché de préférence par une tierce puissance non nucléaire, ce qui a pour effet d'inverser les possibilités de dissuasion. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce serait donc s'exposer délibérément à préparer la dernière guerre, celle qui n'a pas pu avoir lieu, que de confier seulement sa sécurité à la force dite stratégique, sans mettre sur pied la gamme des autres « déterrents » proportionnés aux autres menaces. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

C'est là qu'apparaît le caractère fallacieux de la prétendue querelle entre les anciens et les modernes, entre les tenants du progrès et de la force de frappe et les nostalgiques du passé et des armes dites, on ne sait trop pourquoi, conventionnelles. Qu'y a-t-il de conventionnel dans l'essence, encore si mal comprise chez nous, de la guerre subversive ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et quel anachronisme y a-t-il à réclamer la préparation systématique d'une défense intérieure du territoire alors qu'à défaut de celle-ci la force nucléaire elle-même risque de ne pouvoir être mise en œuvre ou de manquer tragiquement son objet ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et pourquoi qualifier de conventionnelles des unités de la marine ou de l'armée de terre, même si elles conservent des dénominations anciennes, alors que la convention serait de les priver de l'armement nucléaire factique indispensable à leur modernisation ?

Non ! ce n'est pas la lutte de Saclay et du musée de l'armée. Les attardés seraient aujourd'hui ceux qui, par une distinction assez artificielle entre ce qui est stratégique et ce qui ne l'est pas, réserveraient toute leur attention et toute leur foi au mythe stratégique d'une nouvelle ligne Maginot que l'adversaire esquiverait avec ironie.

Mais il est encore d'autres raisons qui interdisent d'assimiler modernisation et force de frappe : ce sont des raisons de fait, qui sont en rapport direct avec le cas d'espèce de la France.

La première tient au nombre et à l'importance des inconnues qui jalonnent la route où il nous est demandé de nous engager. Sur la route de l'atome, ces inconnues ne semblent pas insurmontables, mais elles ne sont pas pour autant négligeables.

Tant de mises au point technologiques doivent accompagner tant d'efforts proprement scientifiques que la prudence interdit de tenir pour assuré, sur le plan opérationnel, à un jour donné, ce qui est, tout au plus, probable sur le plan expérimental.

Mais que dire de la route des engins ? Celle-là est à peine tracée et nul ne peut actuellement, en conscience, se targuer d'en connaître sérieusement les lacets, l'aboutissement et le prix de revient. En choisissant l'hypothèse optimiste, celle du succès, il reste impossible de fixer avec rigueur des délais et, *a fortiori*, le délai dans lequel la route de l'atome et la route des engins se rencontreront.

Cette incertitude sur les délais donne toute sa gravité à ce qu'on est convenu d'appeler la question des impasses. J'ai personnellement horreur des termes de jeu en dehors du jeu. « Impasse » et « mort » sont des mots qui vont de pair au bridge. Ici le rapprochement est intolérable, comme sont intolérables les dangers d'une méthode qui, par le jeu de priorités non équilibrées, aboutirait à sacrifier des secteurs entiers de la défense.

Or, à cet égard, quelles sont les perspectives ? D'un côté, celui des réalisations, l'espoir fondé d'une force intermédiaire

reposant sur le binôme bombe A-vecteur piloté dans quatre ans et l'éventualité beaucoup plus douteuse de la force dite audacieusement définitive, bombe H-missile, dans huit ou dix ans.

De l'autre côté, celui des impasses, ni dotation pour la défense intérieure du territoire en dehors des urgences de l'Algérie d'ici quatre ans, ni modernisation des forces d'intervention d'ici quatre ans, ni renforcement des unités du corps de bataille d'ici quatre ans, la modernisation finale de celles-ci étant reportée jusqu'au delà de 1970.

Ainsi, sans rien forcer, c'est plus qu'une impasse qui nous menace, spécialement de 1963 à 1965. En effet, nous n'aurons pas encore, à cette époque, de moyens atomiques opérationnels, même de type intermédiaire. Nos pauvres moyens actuels seront encore un peu plus usés qu'ils ne le sont déjà et nous serons toujours dans les classes creuses. C'est une accumulation de risques qui excède ce qu'il est permis d'accepter. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

La conséquence de cette seconde proposition est que le Gouvernement a le devoir de reviser son programme de telle sorte que l'effort de modernisation soit mieux adapté à la diversité des menaces et fasse sentir ses effets dès les années qui viennent, dans les domaines autres que prétendus stratégiques. Toute chute de notre potentiel dans ces domaines avant les réalisations, avant le relèvement escompté du potentiel dans d'autres domaines crée une zone de moindre résistance qui pourrait être une zone de rupture.

En pratique, cela rend indispensable, bien entendu et avant tout, le maintien sans restriction des moyens réclamés par les opérations de l'Algérie, guerre présente qu'il faut d'abord gagner pour dissuader d'autres agressions. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Cela impose aussi, d'une part, la mise de nos grandes unités d'Allemagne à un niveau technique comparable à celui de leurs homologues alliés et, d'autre part, le financement formel et garanti des prototypes d'engins tactiques sans lesquels la modernisation de notre corps de bataille est un mot vide de sens.

C'est là un minimum. A défaut, notre effacement au sein de l'alliance y rendrait notre place difficile, nous ferait plus tributaires que jamais de nos partenaires et compromettrait jusqu'à notre droit le plus légitime à nous y faire entendre. Fâcheuse manière, on en conviendra, d'assurer cette indépendance nationale qui semble bien être pourtant l'inspiration suprême de toute l'orientation donnée à notre défense.

Et nous voici par là conduits naturellement à la troisième proposition : le but à atteindre n'est pas la poursuite d'une indépendance abstraite, mais le renforcement de la défense commune et de la densité de notre rôle dans cette défense afin d'en consolider les fondements et d'en accroître utilement, pour nous et pour tous, l'efficacité. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Après ou avant tant d'orateurs éminemment qualifiés, je n'ai pas le dessein d'intervenir à mon tour dans ce grand débat ouvert à propos d'un principe et d'un mot décidément poursuivis par un sort hostile. (Sourires.)

Le ferais-je que, quant au fond — M. Michel Debré le sait de longue date — je me trouverais très proche de l'analyse à laquelle il s'est livré jeudi quand, approuvant les formes d'intégration qui aboutissent au commandement unique, aux accords les plus étroits en matière d'armements, d'études, de plans stratégiques et logistiques, il répudiait le concept qui conduirait au commandement, Gouvernement et Parlement à ne plus sentir le poids de leurs intransférables responsabilités. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Me plaçant à un point de vue essentiellement pratique et technique, je crois seulement devoir présenter quelques observations dont les conséquences méritent, il me semble, réflexion.

On parle beaucoup depuis quelques jours du cas de la Grande-Bretagne et les déclarations de M. Mac Millan devant le congrès du parti conservateur sont venues très opportunément faire écho à celles de M. Michel Debré devant l'Assemblée nationale.

M. Georges Bidault. En effet.

M. François-Valentin. Oui, l'Angleterre a et entend avoir une force atomique nationale. Oui, M. Harold Watkinson, ministre de la défense, a affirmé que cette force était nécessaire pour que la Grande-Bretagne conserve sa place de grande puissance au sein de l'alliance.

Ainsi, il existe un précédent juridique et il milite en faveur de la thèse du Gouvernement français. (Applaudissements à droite.)

Il existe aussi, du même fait, un précédent psychologique et politique. Selon une démarche typiquement anglo-saxonne, Londres a évité de mettre en cause les dogmes et de discuter le détail des liturgies. On n'y a pas inquiété les docteurs de la loi. Bien au contraire, on leur a vu maintes preuves d'orthodoxie et de bon esprit. Sous le couvert de quoi, il a été relativement aisé de s'approcher du saint des saints et de poursuivre pragmatiquement un dessein conforme à une tradition purement britannique. Bref, on a su inspirer confiance.

L'exemple est plus que celui d'une méthode, c'est celui d'un état d'esprit, l'état d'esprit qui paie. Car, à l'inverse, il est sûr qu'à laisser transparaître une suspicion on devient soi-même suspect, comme il y a une manière de prévoir l'avenir qui le précipite. (Rires et applaudissements à droite.)

Or, en ce sens, précipiter l'avenir équivaudrait à précipiter la catastrophe. Je pense que le gouvernement est conscient qu'en raison même de l'orientation qu'il donne à nos moyens de défense et compte tenu de ce que nous savons de leur état, même amendé, dans les prochaines années, il se met fatalement et provisoirement dans une dépendance de fait accrue vis-à-vis de l'alliance. Il est donc capital que, politiquement, il y manifeste un esprit de coopération, une intelligence des intérêts globaux, qui soient autant de preuves de la droiture de ses intentions et autant de motifs de bénéficier de l'audience la plus large et la plus confiante.

C'est ainsi, j'en suis convaincu, et seulement ainsi qu'il pourra obtenir de mettre au service des intérêts nationaux et de l'indépendance nationale des moyens qui n'atteindraient pas ce but d'une façon aussi sûre s'ils devaient demeurer des moyens strictement nationaux. (Applaudissements à droite.)

Ce n'est pas là un paradoxe, mais l'expression d'une donnée capitale qui mérite un instant de commentaire.

Toute la justification de l'armement thermonucléaire national repose sur le raisonnement suivant : au cas où l'ennemi éventuel pourrait douter de la volonté des Etats-Unis d'assumer les risques découlant de l'emploi de leur force atomique pour défendre des intérêts jugés essentiels par la France, il est du moins indispensable que cet ennemi soit convaincu que la France, elle, est capable de lui causer des ruines et des pertes finalement supérieures aux avantages escomptés de sa conquête.

C'est la théorie du relais de la dissuasion globale par la dissuasion proportionnée. Le raisonnement suppose qu'aucune erreur ne soit commise dans l'appréciation faite au départ des avantages escomptés de notre élimination par l'adversaire.

Or, sans même insister sur le fait qu'il est malaisé d'imaginer des hypothèses où, en Europe, nos intérêts vitaux puissent être en jeu sans que le soient du même coup ceux des autres puissances européennes et où donc une force purement nationale ait sa justification, il est manifeste que l'enjeu sera tout différent aux yeux de l'adversaire si, en nous éliminant, il élimine du même coup la seule puissance atomique du continent. Pour lui notre poids spécifique ne sera plus alors notre poids national, mais en fait le poids entier du continent.

A peine d'appeler sur nous la foudre, il faudrait donc que notre dissuasion proportionnée soit proportionnée à la valeur probable de l'Europe tout entière. Cette perspective est, évidemment, hors de tout bon sens. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Et c'est le motif technique déterminant pour lequel il est capital que nos moyens s'inscrivent, en les valorisant, dans ceux d'une alliance renforcée et ne soient pas considérés comme de nature à nous garantir sérieusement en dehors de celle-ci.

La conséquence de cette troisième proposition est que toute équivoque sur le sens de notre action risque de conduire à une catastrophe et qu'aucune précaution ne sera superflue pour prévenir les erreurs sur la finalité de notre détermination. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Déjà les débats en commission, puis en séance publique, ont fort heureusement amené le Gouvernement à répudier certaines formules tranchées et à affirmer sa volonté de coopération internationale. C'est là le début d'une indispensable mise au point. Il appartient au Parlement de la parachever et d'inscrire dans la loi elle-même, expression de la décision de la nation, une définition de notre politique de défense qui exorcise les démons du « splendide isolement » et ouvre les perspectives d'une union intime où la qualité de notre apport sera le meilleur garant de la sauvegarde de nos intérêts. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

J'arrive enfin à ma dernière proposition. Je rassure tout de suite votre patience : elle n'appelle pas d'aussi longs commentaires. La sagesse n'est pas présentement d'arrêter définitivement les grandes options, mais de prendre le départ dans la bonne direction, en veillant avant tout à l'équilibre et à la cohérence de notre défense.

J'ai dit tout à l'heure quelques-unes des inconnues techniques qui nous attendent ; encore serait-il trop aisé d'en allonger la liste. Qui peut dire si l'engin envisagé, correspondant *grosso modo* à l'engin intermédiaire de la première génération du type *Thor* en service aux Etats-Unis depuis 1957, aura encore un sens en 1967 ? Où en sera-t-on alors dans le domaine spatial ? Plus simplement, l'installation d'engins sur des bâtiments de surface n'ouvrira-t-elle pas des possibilités moins ambitieuses mais plus réalistes ? Que pourra donner une investigation sérieuse des chances d'un vecteur dont, assez curieusement, il n'est jamais fait état : l'engin sol-sol non balistique à comburant atmosphérique, volant à vitesse supersonique, à très basse altitude, suivant des trajectoires non rectilignes prédéterminées ?

Nous reparlerons de cet engin *Slam* , monsieur le ministre des armées, comme nous reparlerons des 75.000 pièces détachées qui interviennent dans la fabrication d'une fusée *Polaris* .

En vérité, il n'est pas un spécialiste qui, à travers les explorations vertigineuses du proche avenir, puisse établir un tableau des surprises fâcheuses ou des surprises heureuses qui nous attendent.

Loin de pousser à la passivité, cette incertitude doit inciter à la recherche, mais à la recherche sans dogmatisme, sans planification prématurée (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*), sans rigidité préconçue découlant d'apriorismes présomptueux. La curiosité doit s'accompagner de plasticité. Nous devons conserver la plus grande capacité possible d'adaptation aux événements et nous réserver des marges, ce qui est très exactement le contraire des impasses.

Cette marche d'approche vers un monde nouveau doit au maximum rester une marche d'approche couverte. S'agissant de défense, nous n'avons pas le droit de jouer au trapèze volant et de lâcher notre trapèze actuel, si fragile soit-il, avant d'être sûrs que l'autre sera bien au rendez-vous des acrobaties atomiques. (*Applaudissements à droite.*)

A cet égard, l'Assemblée sait à quoi s'en tenir. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit notamment M. Dorey et M. Le Theule, rapportant les opinions conjointes, conformes, des deux commissions, et en particulier l'opinion, sur ce point unanime, de la commission de la défense nationale. Je ne redirai pas le volume de nos forces ni leur qualité, qui vont aller en s'amenuisant à un point qualifié tout à l'heure d'inacceptable.

Je voudrais seulement dire maintenant que ce point manquera de la plus indispensable cohérence, c'est-à-dire de la capacité à former au combat un tout, même modeste, mais homogène, et je m'étonnerai qu'ici le plan s'éloigne si délibérément de l'inspiration dont, par ailleurs, on peut être sûr qu'il est issu.

Cette inspiration, elle se trouve résumée en une phrase qui a provoqué bien des réactions depuis tout près d'un an :

« La conception d'une guerre et même celle d'une bataille, dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte, avec sa part bien à elle, et suivant ce qu'elle veut, cette conception ne peut être admise ».

« Avec sa part bien à elle ». Mais où sera, demain, à l'échelon le plus modeste, notre part bien à nous, dans le bouclier de la défense commune ?

M. Henry Bergasse. Bien sûr !

M. François-Valentin. Je me bornerai à relire deux paragraphes du rapport de M. Le Theule, terribles dans leur sécheresse objective :

« Nos avions de combat Mirage III commenceront à être opérationnels en 1963. Ils seront donc à ce moment aptes à participer efficacement, bien qu'en nombre réduit, à l'appui du corps de bataille en Europe. On peut escompter qu'ils le resteront peut-être jusqu'en 1970.

« Mais en 1963, comme en 1965 à la fin du premier plan, la partie terrestre de ce corps de bataille ne sera pas en mesure de participer à des opérations autonomes, faute d'un volume et d'une modernisation comparables à ceux des autres armées de l'O. T. A. N. Notre force aérienne n'aura rien à appuyer qui soit à sa mesure avant 1970, date de sa disparition ou de son remplacement et devra se borner à renforcer les formations alliées en se mettant, comme aujourd'hui, à leurs ordres. Il semble qu'il ne puisse être question, à cause de cette disparité de nos armées, d'un emploi national de nos moyens. »

Mes chers collègues, posons-nous la question : que serait la recherche d'une indépendance stratégique si la dépendance tactique devait commencer à l'échelon du bataillon ?

La conclusion de cette quatrième proposition est qu'il n'y a pas de modernisation vraie et non illusoire si les forces mises sur pied n'obéissent pas à des rythmes de développement paral-

lèles, étroitement coordonnés, les rendant capables de s'engager ensemble dans un même combat, avec des moyens également adaptés. Même si cela doit retarder d'un an ou deux notre accession au stade supérieur, c'est la condition primaire pour que la France ait sa part bien à elle à l'échelon élémentaire où cette prétention est unanimement reconnue comme légitime.

Au terme de ce long et bien sévère exposé où j'ai tenté de ne mettre aucune autre passion que celle qui normalement doit animer tout président de commission de la défense nationale, il devient facile de comprendre la signification réelle de la contribution apportée par cette commission à l'élaboration de cette loi de programme.

Cette contribution n'a pas consisté à rechercher quelques amendements techniques, plus ou moins heureux, sur lesquels nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous expliquer. Son ambition a été, je le dis, de rectifier le cap donné à notre effort de défense avant que le départ ne soit pris. Car nous ne sommes qu'au départ. Alors, une erreur de quelques millièmes sur le gisement à suivre peut paraître négligeable ; mais bientôt les conséquences se font sentir et l'on s'écarte du but dont on ne peut plus ensuite se rapprocher qu'après des rectifications génératrices de pertes de temps et de dépenses.

Peut-être l'ambition que je viens de dire est-elle démesurée. J'en ai conscience.

Elle eût été plus à l'échelle de nos conditions de travail si le projet avait davantage approfondi certaines données et si, je le crois, les divers états-majors qualifiés, les divers échelons de commandement avaient été invités, incités à fixer leur pensée, à exprimer leurs préoccupations avec une plus grande liberté intellectuelle. Du moins, telle qu'elle est, cette ambition est, je pense, digne de cet immense sujet.

Définir les principes de notre politique de défense, poser les bases de notre politique militaire, amorcer la modernisation cohérente de nos diverses forces, assurer le contrôle de l'exécution en réservant les options finales, réclamer la justification des crédits annuels en fonction des missions à remplir, prévoir enfin une hypothèque légale au profit de la modernisation des armées sur les économies éventuellement réalisées sur d'autres chapitres de leur budget, cela forme un tout conforme aux principes définis.

C'était sans doute le maximum de ce que nous pouvions faire, mais c'est aussi le minimum de ce que nous pouvons accepter.

Il reste un point ultime que les textes n'expriment pas, mais qui doit dominer comme une philosophie toute notre conception de la défense et, sur ce point, je voudrais être bien sûr que nous sommes d'accord.

Plus on avance dans le monde de l'inconnu, plus il faut s'attacher aux rares constantes qui subsistent. Même en cette ère de technique dévorante, surtout en cette ère, la principale constante de la défense reste l'homme (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs*), l'homme et sa foi, l'homme et sa résolution, l'homme et son esprit de sacrifice, l'homme individu capable de donner sa vie, l'homme citoyen d'une nation décidée à défendre collectivement sa place et son génie, et c'est au sein de l'armée nationale que cet homme donne le meilleur de lui-même. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Gardons-nous donc des concepts déshumanisés qui ravalent le rôle de l'homme, sous-estiment celui de l'opinion et désincarnent ou désarticulent l'armée.

Hâtez-vous, messieurs du Gouvernement, de préparer cette loi-cadre annoncée depuis tant de mois et qui devrait enfin laisser apparaître les grandes lignes d'une organisation si souvent transformée et déformée.

Mais, par-dessus tout, pensant à l'armée et à la nation, piliers solidaires de la défense, rappelez-vous, dès aujourd'hui et chaque jour, que le premier moyen actuel de garantir l'avenir est de leur permettre de cueillir dans la victoire les fruits des dures semailles où elles ont engagé, ensemble, leur chair et leur âme. (*Vifs applaudissements à droite, à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Souchal.

M. Roger Souchal. Mesdames, messieurs, j'avoue mon émoi — et j'espère ne pas trop traduire cet émoi — d'aborder cette tribune après le remarquable exposé technique du président de la commission de la défense nationale.

En quatre propositions, après un examen complet du problème technique de la défense nationale, il a traité une question extrêmement importante qu'avait déjà abordée M. Mirguet ; la présence de l'être humain, au sein de l'armée, dans la défense nationale, au milieu d'une technique absolument révolutionnaire.

Mais, en dépit des applaudissements qui ont salué son exposé, sur la plupart de ces bancs et spécialement sur les bancs de ses

propres amis politiques, je suis convaincu que les difficultés rencontrées aujourd'hui par le Gouvernement quant au sort de son projet n'aurait malheureusement pas été surmontées.

En effet — il faut le dire honnêtement — le problème n'est plus placé sur le plan pratique et technique : il a été incontestablement dévié du plan de la technique de la défense nationale, non seulement sur celui de la politique de la défense nationale mais sur celui de la politique générale du Gouvernement.

De nombreux orateurs ont chacun défendu à cette tribune la thèse de leur propre idéologie, la thèse qu'ils croient bonne tout en restant incontestablement des patriotes.

Certains, monsieur le Premier ministre, se sont montrés des adversaires déterminés de votre propre thèse de la défense nationale, mais il n'en est pas moins vrai que vous auriez pu, nous aurions pu obtenir une majorité beaucoup plus grande et votre autorité eut été plus large si vous aviez voulu faire preuve d'un peu plus de psychologie. (*Mouvements divers.*)

A l'un de ceux qui, pendant des années, ont suivi le même chemin que vous et qui, avec vous, ont mené le même combat, il n'est pas possible, aujourd'hui, de voter contre le projet que vous nous soumettez.

J'ai pris, hier, position sur la question préalable et si vous ne posez pas la question de confiance, je me prononcerais de même sur la motion de renvoi, car je reste, personnellement, entièrement fidèle à ce qui fut notre idéal. La défense nationale et la force de frappe nationale, l'Algérie maintenue dans le cadre de la souveraineté française, l'association capital-travail, voilà des points qui furent communs à nombre d'entre nous. Aussi, pour une fois que votre Gouvernement dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet s'inscrivant réellement dans le cadre de la doctrine gaulliste, il serait vraiment ridicule de ma part d'être aujourd'hui inconditionnellement contre après avoir refusé d'être inconditionnellement pour. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Mais, en dehors des problèmes financiers qui ont été exposés, il m'est absolument impossible de souscrire à la thèse que M. Simonnet défendait hier, avec beaucoup d'éloquence, au nom du groupe M. R. P., pourtant membre de votre majorité. (*Interruptions au centre gauche.*)

M. Henri DuVillard. Hélas !

M. Roger Souchal. M. Simonnet, hier, soutenait la thèse d'une intégration totale, absolue sur le plan politique, des parlements et des armées.

Mais je me permettrai de lui poser une question, à lui et à tous ceux qui, comme lui, estiment que la seule solution consiste à se coucher et à attendre que nos alliés nous apportent quelque chose. (*Protestations au centre gauche.*)

Car telle est la thèse que vous avez soutenue, monsieur Simonnet.

Je vous pose donc cette question : continuerez-vous à dire non ? Continuerez-vous à attendre que les Américains vous apportent les secrets atomiques ?

Ah ! monsieur Paul Reynaud, j'étais heureux hier, lorsque vous avez déclaré qu'à votre avis « personnel » le président Eisenhower annoncerait, après le 8 novembre, que la France entrerait dans le club atomique. Mais j'ai lu ce matin que les « officieux » de Washington — en attendant que les officiels viennent confirmer leurs propos — déclaraient que le fait était inexact et ne répondait pas à leurs intentions. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre gauche.*)

M. André Fanton. Très bien !

M. Roger Souchal. L'O. T. A. N. existe depuis 1948, et vous nous dites : attendons, renvoyons cette affaire en commission, patientons, peut-être va-t-on nous donner quelque chose.

Allons, mes chers collègues, votre patience est vraiment à toute épreuve, car c'est depuis 1948 que nous attendons que l'on veuille bien faire entrer la France au club atomique. Nous voulons être des alliés à part entière. J'ai personnellement pour les Américains une dette de reconnaissance, je leur dois ma propre vie, car ils m'ont délivré lors de la Libération. Mais que nous ont-ils apporté de positif jusqu'à présent ? (*Protestations au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Que nous ont-ils apporté en fait de secrets atomiques ? Reconnaissez les faits sincèrement. (*Exclamations au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. Les communistes ne parleraient pas autrement que vous !

M. Roger Souchal. Je constate qu'il est des vérités qui ne sont pas bonnes à dire (*Applaudissements sur certains bancs au centre et sur divers bancs au centre et à gauche*), et je m'aperçois que ceux qui ont été trompés pendant toute leur vie — leur vie politique, j'entends — désirent continuer à l'être, car la réponse de l'ambassade américaine publiée ce matin est nette. Gardons les yeux sur les réalités.

J'estime que le seul moyen pour la France d'entrer dans le club atomique n'est pas de capituler comme elle l'a fait jusqu'en 1958, mais c'est de montrer à nos alliés que nous sommes un allié à part entière, qui a le droit de perdre ses enfants en Algérie, en Indochine ou ailleurs, mais qui a aussi le droit de participer aux secrets atomiques.

On croirait que vous oubliez l'histoire récente ; on croirait que vous oubliez que, la politique menée par la France dans la Communauté et en Algérie n'a pas toujours rencontré l'accord de nos alliés. Et la position que les candidats à la présidence de la République américaine ont prise il y a quelques temps à l'égard de Ferhat-Abbas revenant de Pékin et de Moscou, démontre que nous avons le devoir, pour sauvegarder nos provinces algériennes, d'avoir notre propre défense nationale et de posséder, nous aussi, notre arme atomique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, et sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Jé ne puis comprendre, en cela, l'attitude de certains qui, comme moi, affirment qu'ils sont pour l'Algérie française. Je leur pose une question : intégrez donc, totalement si vous le voulez, les armées françaises dans le cadre de l'O. T. A. N., mais si, huit jours plus tard, un cargo soviétique quitte Odessa pour se rendre à Sousse ou à Tunis, apporter, via la Tunisie, des armes lourdes au F. L. N. ...

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Le fait s'est déjà produit.

M. Roger Souchal. En effet, et les cargos ont été arraisonnés.

Mais si le fait se renouvelle et si, les forces françaises étant totalement intégrées, le Gouvernement français n'a plus à sa disposition l'armée, la flotte française et un armement atomique, vous direz alors au Gouvernement : Vous avez trahi ; vous n'avez pas fait le nécessaire pour protéger l'armée d'Algérie.

Il faut, mesdames, messieurs, être logique avec soi-même. Je sais que le Gouvernement ne l'est peut-être pas toujours. Peut-être aussi ne le sommes-nous pas. C'est sans doute le propre des hommes politiques. Quoi qu'il en soit, il faut constater, en regardant le problème en face, qu'en 1960, bien que s'étant saignée à blanc, la France n'a pas le droit, alors qu'elle s'est battue pour tout le monde libre, d'avoir à sa disposition les secrets atomiques.

J'ai assisté à tout le débat, j'ai entendu toutes les interventions. M. Messmer et M. Guillaumat, répondant à des questions que leur posaient des orateurs, ont affirmé, au nom du Gouvernement, que la France avait proposé à nos alliés toutes les possibilités d'entente. Nos alliés ne nous ont pas répondu, ils ne nous ont pas entendus, ils n'ont même pas voulu entendre l'appel discret que M. le président Paul Reynaud leur a lancé hier soir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Alors, soyons logiques avec nous mêmes et, s'il le faut, défendons-nous nous mêmes. C'est parce que nous aurons montré notre force et surtout notre détermination, beaucoup plus grande que notre force, que le Gouvernement français, dans les entretiens qu'il aura très certainement bientôt avec nos alliés, pourra — j'en suis convaincu — forcer la porte et obtenir gain de cause.

Mesdames, messieurs, quand, pour faire une bonne affaire, vous entrez en conversation avec quelqu'un, vous ne vous présentez pas les mains dans les poches, vous avez quelque chose dans les mains pour faire vos propositions. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Un revolver !

M. René Cassagne. Croyez-vous avoir quelque chose dans les mains ?

M. Henri DuVillard (s'adressant à l'extrême gauche). Dans un débat aussi important vous pourriez vous abstenir d'interrompre.

Nous laissons parler vos orateurs. Laissez parler ceux qui ne sont pas de votre avis.

M. le président. Veuillez laisser M. Souchal poursuivre son exposé.

M. Roger Souchal. Monsieur le Premier ministre, mon intention était également, dans cette intervention, de défendre l'amendement que j'avais déposé, car je ne pourrais sans doute le faire lors de la discussion de l'article unique.

En effet, étant donné les aléas que peut présenter pour votre Gouvernement un vote sur la motion de renvoi, je présume qu'après la discussion de cette motion vous poserez la question de confiance avec application de l'article 44 de la Constitution.

Je ne sais d'ailleurs pas comment vous pourriez faire autrement. (*Mouvements divers à l'extrême gauche et au centre gauche.*)

M. René Schmitt. Vous faites du zèle.

M. Roger Souchal. Il n'y a pas de zèle de ma part !

J'ai prouvé mon courage en disant « non » à une formation politique (*Vifs applaudissements au centre droit.*) et je continue, monsieur Schmitt, à le dire. J'ai mes opinions et le droit, comme député libre, de les défendre à cette tribune, même si cela vous déplaît. Et j'ai des titres à le faire.

Ce qui m'inquiète dans votre projet, monsieur le Premier ministre, c'est la question de la guerre psychologique. Vous nous parlez de l'armement atomique, d'une programmation du titre V du budget de la défense nationale, mais n'oubliez pas que votre force de frappe est à deux têtes. Elle est à tête atomique, mais elle est aussi à tête psychologique.

Que ferez-vous de votre armement atomique si vous avez en France affaire à des forces de subversion, si vous permettez à des intellectuels marrons et névrosés de continuer à trahir la politique de notre pays ? (*Vifs applaudissements au centre droit et sur certains bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Or, incontestablement, vous ne disposez pas de l'infrastructure nécessaire pour répondre à un coup de force que les représentants de la Russie soviétique ici, en France, pourraient mener contre certaines de nos bases. Vous n'en disposez pas, car — ce n'est pas un secret — la défense intérieure du territoire, si elle n'est pas totalement inorganisée, n'est cependant pas très organisée.

On peut affirmer que tout au plus vingt départements dont presque tous les départements de la sixième région et depuis peu de temps d'ailleurs disposent vraiment de bataillons de défense intérieure du territoire en état de répondre aux conditions de la guerre subversive.

Mais alors qu'avez-vous fait ? Que nous proposez-vous ? Certes, vous nous direz que votre projet est simplement relatif au matériel dont vous voulez doter une armée moderne ; mais votre erreur, monsieur le Premier ministre, messieurs du Gouvernement, a été de ne pas faire une véritable loi de programme de la défense nationale.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, qu'une loi de programme est une loi d'orientation. Comment voulez-vous que nous jugions ici de l'orientation de la défense nationale si vous ne nous présentez que la modernisation, l'équipement en armes atomiques d'une partie de cette armée ? Bien sûr, nous vous approuverons, si vous acceptez certains amendements, si dans des déclarations fermes, convaincantes et convaincues, vous nous montrez disposé à mettre à la disposition de la défense nationale une force de défense intérieure du territoire. Cette force vous la créerez de toutes pièces, vous lui forgerez une âme, car il n'y aura jamais d'armée si vous ne lui donnez pas une âme et cette âme, comme le disait tout à l'heure M. le président François-Valentin, c'est dans l'homme qu'elle réside.

Mais où est donc la préparation psychologique dans votre projet ? Ce n'est pas moi qui parle, c'est le meilleur des propagandistes de votre projet, le général Gallois qui, dans le journal *La Nation* — j'ai encore de saines lectures — écrivait il y a quelque temps :

« Si la politique de dissuasion comporte des réticences, c'est qu'elle n'est pas saisie par l'ensemble de l'opinion publique qui n'en voit ni l'origine, ni le sens véritable ».

Monsieur le Premier ministre, au ferme de cet exposé trop long et qui a provoqué certains remous — je m'en excuse — je me permettrai de présenter, puisque d'autres l'ont fait avant moi, quelques observations d'ordre général.

Les projets que vous nous proposez, que vous soumettez à la nation sont peut-être bons en eux-mêmes, mais ils manquent, comme le disaient le général Gallois et le général Allard, d'une préparation psychologique. Ne pourriez-vous pas, dans les jours à venir, vous adjoindre un professeur de psychologie (*Rires sur de nombreux bancs*) qui connaîtrait véritablement l'âme du pays et ses réactions ?

Croyez-moi, peut-être ces paroles sont-elles très dures, mais je les prononce avec mon cœur, car je ressens trop l'amertume

de ceux qui, dans ce pays, croyaient en ce régime et qui ne comprennent pas certaines choses parce qu'on ne veut pas les leur expliquer ou on les leur explique mal.

Si je vous le dis, c'est parce que personnellement j'ai confiance dans l'avenir de mon pays.

J'ai confiance parce que pendant vingt ans je me suis battu pour une même cause.

Je mets peut-être beaucoup de fougue dans mes propos, mais c'est de mon âge et si l'on n'en met pas à mon âge que devient-on quand on a quelques années de plus ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Si j'y mets cette fougue, c'est parce que j'ai fait une promesse un jour dans ma vie et cette promesse je la tiendrai jusqu'à la fin de mes jours.

En 1945, âgé alors de dix-sept ans, je me trouvais dans un camp de concentration, j'avais à côté de moi un jeune, âgé de quinze ans et demi et dont les parents tenaient un restaurant dans les Hautes-Vosges. Il est mort dans mes bras. Avant de mourir, il m'a dit : « Tu vois, je meurs content, parce que je sais que la France sera une belle, une grande nation ».

Cela est resté la raison de ma vie. Et si parfois je suis brutal et dur, c'est parce que les yeux révoltés de mon jeune camarade sont demeurés dans mon souvenir.

Monsieur le Premier ministre, défendez la France avec des armes atomiques, mais défendez aussi la liberté de la France avec l'âme des Français, qu'ils soient de la métropole ou qu'ils soient d'Algérie. (*Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Palewski. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Paul Palewski. Messieurs les ministres, mes chers collègues, pourquoi le Parlement doit-il donner son approbation au projet de loi de programme intitulée « relative à certains équipements militaires » ?

Je voudrais, à mon tour, et aussi brièvement mais clairement que possible, vous donner les raisons de mon choix.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler les caractères d'une loi de programme.

On sait ici que je ne suis pas un fanatique de cette procédure, et j'ai fait connaître à maintes reprises mes réserves à l'occasion de la discussion des lois de finances. Je préfère de beaucoup le plan traduit financièrement dans un budget de législature. Mais la loi de programme a du moins cet avantage, en l'occurrence, d'être un engagement moral, de fixer une attitude, une direction à propos d'un problème déterminé et de permettre aussi les corrections imposées par les circonstances ou par l'évolution. Cette souplesse d'adaptation — il faut le souligner — se traduira dans les chiffres du budget annuel.

Au point de vue financier, le plan proposé n'excède pas les possibilités financières nationales. En effet, le pourcentage des dépenses militaires prévues entre 1960 et 1965 sera plutôt en baisse par rapport aux années précédentes et tout pronostic pessimiste est, à cet égard, démenti par les faits car nos réalisations en matière atomique ont été infiniment moins coûteuses que celles des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Pourquoi donc n'en serait-il pas de même dans l'avenir ?

Aucune raison valable n'a été donnée à un pronostic pessimiste, ni en commission des finances, ni devant l'Assemblée, et, dans l'avenir, la valeur scientifique française nous permettra sans doute de réaliser nos objectifs sans dépasser nos moyens, dans les conditions actuelles de la loi de programme.

Quant au rapport entre le revenu national et les ressources budgétaires, il est parfaitement compatible avec l'exécution du plan si notre expansion économique continue et si la pacification de l'Algérie s'achève à la fin de la première période du plan. C'est là une hypothèse de base.

Dans le domaine des faits et compte tenu de la souplesse d'adaptation de la loi de programme, aucun obstacle financier n'est humainement prévisible.

Les motifs d'un vote favorable sont à mes yeux de trois ordres différents. Ils relèvent d'abord des perspectives proprement militaires, puis de l'évolution internationale, et enfin de l'évolution économique.

Motifs d'ordre militaire ?

Après le brillant exposé du président Valentin — qui a tenu, malgré sa fatigue, à venir à cette tribune et qui, je l'espère, sera vite complètement rétabli — personne ne peut contester la nécessité de moderniser notre armée en fonction de nos missions et de l'évolution technique.

Faire partie d'une alliance, cela ne peut pas signifier que l'on demeure passif et que l'on suit paresseusement les autres. Avec passion, à l'instant, notre collègue Souchal l'a répété. Pour la France, pour son armée, il faut une doctrine militaire, un idéal d'action, une volonté de perfectionner l'instrument qui sera l'arme essentielle de la défense du pays.

Jusqu'en 1950 environ, on pouvait distinguer trois formes de conflits possibles : la guerre subversive, la guerre d'engins classiques, la guerre de destruction totale. Depuis cinq années, et singulièrement depuis la décision du conseil de l'O. T. A. N. de 1957, il n'y a plus que deux formes de conflits, parce que les Russes possèdent un armement nucléaire et parce que l'O. T. A. N. a décidé de répondre à toute attaque venant de l'Est par l'emploi de ses propres armes atomiques. C'est, vous le savez, mes chers collègues, ce qu'on appelle la dissuasion, et il existe — il a été publié — un catalogue précis des cas d'agression entraînant automatiquement la riposte nucléaire.

Entre les armes tactiques nucléaires et les armes stratégiques nucléaires, il y a une différence de degré, il n'y a pas de différence de nature ; les unes et les autres demandent la même infrastructure industrielle, les mêmes recherches, les mêmes études, les mêmes matériaux. Le passage de l'arme tactique à l'arme stratégique est devenu et devient de moins en moins perceptible. Le phénomène de la cascade joue à plein. C'est une pente fatale : celui qui perd l'avantage emploie l'arme de destruction supérieure. Réaction en chaîne inexorable. Comme l'O. T. A. N. et les pays occidentaux ne seront jamais des agresseurs, il s'établit un équilibre préventif. C'est donc la discussion par la terreur préventive.

On a beaucoup parlé cet après-midi de la guerre subversive. J'ai, je me permets de le rappeler ici, longuement étudié cette forme de conflit dans mes rapports sur le budget de la guerre. Je rappelle que la protection contre la guerre subversive ne soulève aucun problème financier et aucun problème grave d'armement. Elle pose trois autres problèmes : un problème psychologique, un problème de structure politico-militaire de l'appareil de défense et un problème d'effectifs et de mise en place de ces effectifs. Mentionnons aussi les études nécessaires de coordination des armements militaires légers, rapides à effets violents, quasi instantanés. Ce n'est pas le lieu d'en dire davantage. Il suffit d'assurer certains renouvellements et de poursuivre les études de perfectionnement concernant le S. S-10, le S. S-11, le matériel de transport, le matériel de franchissement, les projectiles à charge creuse et les automitrailleuses, la chaîne A M X, etc.

Nous demandons très instamment au Gouvernement de poursuivre et de développer son effort en ce sens car nous considérons, bien sûr ! comme essentielle, pour la défense intérieure du territoire et celle des Etats de la Communauté, une mise en œuvre des éléments de défense contre la guerre subversive.

Quant au corps de bataille, il doit comprendre obligatoirement des engins rapides, aisément camouflables, lançant des projectiles à charge creuse et à charge nucléaire, tel, par exemple, celui que les Américains expérimentent en ce moment même, une artillerie nucléaire, une aviation et une marine de bombardement nucléaire auxquelles viendront, peu à peu, se substituer dans huit à dix années, des missiles nucléaires et, même, des engins spatiaux armés d'un projectile nucléaire. Ce n'est plus un problème d'effectifs, mais de puissance de feu.

Tel me paraît être le schéma d'une armée moderne.

Or, le projet de loi de programme répond pour une large part à cette demande. Il nous introduit dans la voie à suivre. Je pense que nous pourrions peu à peu provoquer, à l'occasion des futurs débats budgétaires, toutes les améliorations désirables, compte tenu d'une évolution générale qui rend sans cesse mouvant ce que l'on a tenu pour définitivement acquis.

A ces motifs d'ordre proprement militaire je voudrais maintenant ajouter des motifs d'ordre international. Je ne veux invoquer que les faits et, par courtoisie pour nos alliés, je ne sonderai ni les cœurs, ni les reins.

A l'heure actuelle, je constate qu'il n'y a pas d'intégration des armes nucléaires. Les deux puissances de l'O. T. A. N. qui en possèdent les gardent jalousement sous un commandement national. C'est un fait, et les déclarations du président Paul Reynaud en réponse à cette affirmation viennent, je dois le reconnaître, d'être démenties par les nouvelles qui nous sont parvenues de Washington.

M. Paul Reynaud. Ce n'est pas mon avis.

M. Jean-Paul Palowski. On étudie, dit Washington. Toute intégration est prématurée. On verra plus tard... Ainsi, sur le problème même de l'intégration, rien, à l'heure actuelle, le positif.

Au reste, cela est parfaitement dans la ligne des attitudes du département d'Etat aux Etats-Unis. MM. les ministres Messmer et Guillaumat les ont invoquées hier devant l'Assemblée.

Tous nos efforts sur le plan gouvernemental se sont soldés, on doit le reconnaître, par des échecs. On nous a opposé la loi Mac-Mahon sur le plan atomique parce que nos efforts étaient jugés insuffisants. On nous a opposé un refus sur le plan privé quand nous avons voulu conclure des accords pour acheter des missiles à des entreprises privées et ce refus venait de plus haut que l'entreprise.

Je n'insiste pas, ce sont là les faits.

Voilà des mois, que dis-je ? des années, que cela dure et nous vivons, depuis 1947, dans le cadre de l'alliance atlantique, sous le couvert d'un parapluie atomique anglo-américain sous commandement national américain non intégré, c'est-à-dire dont l'emploi nous échappe totalement. C'est notre seule véritable défense avec les engins atomiques au sol dont l'emploi nous échappe également.

Je ne suis pas de ceux qui font fi de cette défense, loin de là. Ce serait folie pure. Elle nous a préservés jusqu'à cette heure ; elle continuera, comme je le souhaite ardemment, de nous préserver sur le sol européen.

La seule question que je me pose est la suivante : est-ce suffisant pour l'avenir ? A cette défense, comment la France doit-elle apporter sa contribution et sa part légitime ?

Ici, je suis bien obligé de parler de ce que dans son intervention, et très justement, M. le Premier ministre a appelé les insuffisances du pacte atlantique, insuffisances que M. Spaak lui-même a reconnues à différentes reprises dans plusieurs de ses discours et même, j'en appelle à votre mémoire, mes chers collègues, dans cette maison, à la salle Colbert. Il nous a dit, en effet, avec une grande loyauté, faisant allusion aux demandes mêmes du Président de notre République : Je crois que la France a raison.

D'abord, les partenaires de l'alliance atlantique n'ont fait preuve d'aucune solidarité politique chaque fois que les conflits ont pris la forme de la guerre subversive. Ils n'ont tenu aucun compte de ce fait que, l'équilibre de la terreur ayant pour conséquence de fixer le front européen, la stratégie des Soviets allait tout naturellement s'appliquer à déborder par l'Afrique, par l'Amérique du Sud et par la Chine.

De plus, il faut bien reconnaître — je n'hésite pas à le dire comme je le pense — que la valeur de protection n'existe pas hors l'usage des armes atomiques. Ce qui retient les Soviets, c'est uniquement, à n'en pas douter, le catalogue des cas de riposte atomique, catalogue établi sans que nous ayons pu réellement le discuter.

Alors, l'angoissante question que je pose est la suivante : l'Europe, tournée, débordée par l'Afrique, l'Amérique du Sud vacillante, la Chine révolutionnaire, quelle sera demain l'importance relative de ces fronts ?

Tout évolue ici bas, rien ne reste à l'état statique. N'est-il donc pas indispensable, pour la vie et pour l'honneur de la France, que nous soyons en mesure d'apporter notre part à une défense qui, en définitive, est la défense de notre propre sol ? (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Tout le reste, je le dis très haut, est mauvaise querelle. Force intégrée ou pas intégrée ? Pour l'instant, nos alliés ne veulent pas de force intégrée. Que pouvons-nous y faire ? L'avenir, lui fera les choses, inéluctablement. Je n'en veux pour preuve que l'exemple de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne possède ses armes de dissuasion sous commandement national, elle vient encore d'affirmer par la voix de ses plus hauts représentants cette nécessité. Est-elle donc mauvaise alliée pour cela ?

La France défend en Algérie les valeurs occidentales et notre civilisation ; elle a besoin d'hommes et de navires. Serait-elle donc mauvaise alliée pour cela ? La France veut apporter sa contribution à l'armement nucléaire. Serait-elle encore mauvaise alliée pour cela ?

Mais l'O. T. A. N., le commandement de l'O. T. A. N. devrait se réjouir, même dans l'attente d'une meilleure solidarité atlantique, même dans l'attente de nouveaux accords, de ce surcroît de force et de puissance !

On nous dit que notre force nucléaire sera dérisoire et que son emploi sera reporté à une échéance lointaine.

M. Félix Klr. C'est à craindre !

M. Jean-Paul Palowski. Est-ce exact ? Quinze, vingt, cinquante bombes atomiques de grande puissance ont un effet de destruction tel que peut jouer effectivement la dissuasion.

C'est là le caractère révolutionnaire de l'arme atomique, sans parler de l'instantanéité de la riposte. Et c'est ce qui libérera les petites et moyennes puissances de toute contrainte excessive, même de leurs propres amis ; c'est une arme préventive, la meilleure des armes préventives contemporaines, si on peut employer une telle expression en cette matière.

L'emploi reporté à échéance lointaine aura, dit-on, une double conséquence : un armement inadapté et l'impasse de cinq à six ans.

Sur l'armement soi-disant inadapté, notre collègue M. Moynet a tout dit, en technicien éprouvé à qui je rends hommage. J'ajouterai seulement qu'au groupe de travail de la commission des finances il nous a été clairement démontré que nous ne pouvions pas doubler les étapes, qu'il ne s'agissait pas d'une question de crédits mais de la formation des ingénieurs et des techniciens compétents. Dès lors, est-il admissible que nous retardions l'heure du départ pour la conquête scientifique ?

Mettre de la clarté dans l'alliance, provoquer une solidarité réelle, accroître la puissance de dissuasion, provoquer de nouveaux accords pour l'emploi des armes atomiques, c'est-à-dire prévenir toute guerre, voilà à quoi doit tendre et à quoi tend en vérité, en fin de compte, la loi de programme.

En face de tant de réticences de nos alliés sur la standardisation des armements, sur la communication des inventions et découvertes, sur la discussion loyale de l'emploi, qui sont en vérité de leur part de coups portés à la cohésion de l'alliance atlantique, devons-nous donc tarder à faire cet effort, cet acte de décision et de foi dans le progrès auquel nous invite le texte même de la loi ?

J'ajoute que ce que nous allons faire, d'autres puissances l'entreprennent et le poursuivent avec acharnement. Je vous citerai la Suède, la Suisse, d'autres encore. Allons-nous prendre du retard ? Pouvons-nous prétendre arrêter le progrès technique qui trouve dans cette loi un stimulant incomparable ? On n'arrête pas le progrès technique, mais un pays paie un retard chèrement s'il résulte d'une défaillance de sa volonté, et les autres prennent sa place.

Chacun, au sein de l'alliance atlantique, doit pouvoir discuter de ses intérêts vitaux et faire entendre sa voix, sinon c'est la désagrégation ou la dictature.

Je ne crois pas qu'il existe un seul pays qui puisse prendre une décision quand il s'agit de la vie ou de la mort d'un autre pays. Je pense que tous les pays d'une alliance doivent pratiquer une solidarité politique effective.

Il faut donc rénover l'alliance atlantique. Nous, pour notre part, nous la respecterons, mais avec la volonté de sauvegarder la vie de notre pays et la paix du monde par cette rénovation. Croire que la science et les applications scientifiques s'arrêtent aux frontières, c'est aveuglement ou déraison.

M. Paul Reynaud. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Palewski ?

M. Jean-Paul Palewski. Je vous en prie.

M. Paul Reynaud. Vous avez dit tout à l'heure, faisant allusion à ce que j'avais dit moi-même hier au sujet de la possibilité pour l'O. T. A. N. de recevoir une force atomique qui lui serait propre, qu'un démenti était arrivé de Washington.

Je tiens à vous indiquer que le journal *Le Monde* publie ce soir une longue dépêche où l'on déclare que cette prédiction est « prématurée » — ce qui est le propre de tous les prédictions — mais dans laquelle on apporte une précision fort intéressante :

« On a appris par ailleurs qu'en ce moment un document envisageant de mettre sous les ordres du commandant suprême de l'O. T. A. N. une flotte de sous-marins équipés de fusées Polaris est examiné et qu'une autre étude suggère l'équipement des forces de l'O. T. A. N. avec un grand nombre de bases de lancement mobiles pour Polaris, se déplaçant sur terre ou sur l'eau ».

M. Henri Duvillard. On a appris. Qui « on » ?

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur le président Paul Reynaud, je me réjouis et, j'en suis sûr, toute l'Assemblée se réjouira avec moi, de constater qu'il aura fallu le dépôt de ce projet de loi pour qu'enfin soit envisagée cette possibilité. (Applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.)

M. René Schmitt. Me permettez-vous de vous interrompre à mon tour, monsieur Palewski ?

M. Jean-Paul Palewski. Volontiers.

M. René Schmitt. Vous venez de déclarer, monsieur Palewski, qu'il a fallu le dépôt de ce projet de loi pour déterminer chez nos partenaires de l'O. T. A. N. une meilleure compréhension.

Eh bien ! — c'est autant à vous qu'au Gouvernement que je m'adresse — nous serons beaux joueurs. S'il en est ainsi, nous vous disons « bravo ». (Applaudissements à gauche et au centre.) Et si telle était vraiment votre tactique, pour le prouver, soyez aussi beaux joueurs : retirez votre projet. (Rires et exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Henri Duvillard. Ah non ! Pas encore !

M. André Valabrègue. La ficelle est un peu grosse !

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur Schmitt, vous savez d'abord comme moi que ces nouvelles sont toutes officieuses, que ce sont des nouvelles de presse et qu'elles n'ont pas franchi la rampe de la chancellerie. Puis, vous savez bien comme moi qu'en cette matière il faut pousser ses avantages. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.) Et, pour pousser ses avantages, il faut voter le projet de loi. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Il vaut mieux tenir que courir !

M. Jean-Paul Palewski. Je voudrais maintenant dire un mot d'un argument qui nous a été — oserai-je employer l'expression ? — « sorti » hier soir, sur la violation par les Allemands du traité de Londres et du Pacte de l'Atlantique.

Je l'aurais entendu sans aucun étonnement s'il avait été soutenu par les communistes du bloc oriental et par leurs suivants. Mais l'avoir entendu de la bouche de M. Simonnet, dans son intervention, j'avoue que c'était imprévu. Entendre dire que l'Allemagne serait pervertie par la France est encore plus imprévu. Et dire encore, en insistant, que la force germanique est toute-puissante, alors que notre projet tend, précisément, à accroître notre propre force de feu, cela devient cocasse, vraiment !

Il reste — et c'est la vérité — que les belles divisions de l'armée française qui sont en Algérie mènent le combat pour l'Occident jusqu'au terme de la pacification. Et nul ne voulant modifier sur ce point les dispositions du traité, c'est bien nous seuls, membres de l'O. T. A. N., qui sommes aujourd'hui en mesure de créer — pour le plus grand bien du pays — l'infrastructure industrielle indispensable à l'armement nucléaire.

M. le ministre des armées a dit et dira pourquoi, sûrement mieux que je ne le pourrais le faire moi-même.

M. Maurice-René Simonnet. Monsieur Palewski, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Paul Palewski. Je vous en prie.

M. Maurice-René Simonnet. Je n'ai pas l'habitude d'interrompre les orateurs, mais puisque vous m'avez hier interrompu vous me permettrez d'en user de même avec vous.

Je ne peux pas laisser dire — car cela aurait des conséquences internationales trop graves — que j'aurais déclaré hier que l'Allemagne se constituerait une force atomique nationale en violation du traité de Paris ou de l'O. T. A. N. Je ne le crois absolument pas.

Je suis, au contraire, persuadé que l'Allemagne d'aujourd'hui — et, j'espère, l'Allemagne de demain — respectera ses obligations internationales. Mais je sais, et vous savez aussi, que l'évolution historique a été telle qu'après toutes les guerres peu à peu toutes les obligations imposées à la nation vaincue disparaissaient. D'où la question que j'ai posée hier : le Gouvernement croit-il et quel est le parlementaire qui croit, quel est le Français qui croit que, si aujourd'hui la France se dote d'une force de frappe uniquement nationale, avant dix ans l'Allemagne n'aura pas, elle aussi, sa propre force de frappe uniquement nationale ?

M. René Schmitt. Evidemment !

M. Maurice-René Simonnet. Voilà la vraie question, qui n'est pas « cocasse », à laquelle j'aimerais vous voir apporter une réponse. (Applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.)

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur Simonnet, je suis obligé de constater que votre argument est exactement celui des pays du bloc oriental celui qu'ils exposent à longueur de journée. (Protestations au centre gauche et à l'extrême gauche.)

Je regrette d'avoir à vous répondre sur ce point qu'il n'est pas question pour nous de prendre l'initiative d'une quelconque violation des traités.

J'enregistre bien volontiers ce que vous avez dit — interprétant sans doute la pensée allemande — à savoir qu'il n'est pas question pour les Allemands de procéder à une telle violation. Je répète que je l'enregistre avec plaisir.

Quant au problème que vous avez posé, à savoir ce qu'ils feront plus tard, lorsque, à côté des forces de l'O. T. A. N. qui sont sous commandement national, nous aurons notre propre force qui sera jusqu'au moment de nouveaux accords sous un commandement inévitablement national, je me demande ce qui peut vous permettre de prévoir quelle sera la pensée politique des Allemands à cette époque, et dans une telle éventualité !

Bien fort celui qui peut dire ce que nous réserve l'avenir !

Je regrette sincèrement que vous ayez fait une telle allusion au comportement allemand car, ce faisant, je ne puis que le répéter, vous avez employé un argument dont se sont servies toutes les puissances du bloc oriental, aussi bien à l'Organisation des Nations-Unies que dans les discours prononcés et dans les conférences organisées journellement à travers la France par les communistes qui les suivent. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions au centre gauche.*)

M. Maurice-René Simonnet. C'est votre interprétation qui est « cocasse ».

M. Félix Kir. C'est fort intéressant.

M. Jean-Paul Palewski. J'en arrive maintenant aux motifs d'ordre économique sur lesquels je serai très bref.

C'est un lieu commun de dire que les fabrications de guerre accélèrent le progrès technique. Le développement de l'aviation commerciale depuis la dernière guerre en est une exemplaire démonstration. On ne saurait trop le répéter, grâce à la loi de programme — j'attire, mes chers collègues, votre attention sur ce point — au lieu de procéder à des achats à l'étranger pour lesquels des crédits seraient nécessaires — car si l'on consent à nous fournir des armements nucléaires, ce sera à titre onéreux, ne l'oublions pas — des investissements industriels seront effectués sur notre sol, dont M. Dorey, notre rapporteur, a bien voulu chiffrer, très loyalement, le montant à 60 p. 100 des crédits.

J'attire votre attention sur l'importance de cette proposition : ce que nous allons acquérir ou développer, ce sont les bases de la technique future sur l'emploi de l'atome, sur la création et l'emploi des engins balistiques, avec tout ce que cela peut impliquer pour la formation des chercheurs, la création d'entreprises nouvelles, le renouveau de certaines techniques concernant l'électronique, l'alliage des métaux, les plastiques, la mécanique de très haute précision, l'emploi des nouvelles sources d'énergie. Ce sera pour notre pays — n'hésitons pas à le dire — une véritable révolution industrielle.

Allons-nous donc tourner le dos à cette accélération prodigieuse de la recherche scientifique en France sous l'aiguillon de la défense nationale ? Ce serait véritablement désirable.

J'ai prononcé l'expression « défense nationale ». Nous discutons, nous allons voter une loi de programme sur la défense nationale. Or, j'ai l'impression, mes chers collègues, qu'à travers une certaine agitation, une certaine nervosité, il ne s'agit plus de cela et que l'on oublie ce caractère sacré de défense nationale. C'était autrefois l'honneur des parlementaires de faire taire tout ce qui divisait lorsqu'il s'agissait de défense nationale. Seuls, alors, refusaient les crédits ceux qui faisaient profession d'anti-militarisme.

Je demande et je souhaite que tous ceux qui agissent — et ils sont légion dans cette Assemblée — en Français patriotes, obéissent, comme il se doit, à cet impérieux devoir. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Weber. (*Applaudissements à droite.*)

M. Pierre Weber. Mesdames, messieurs, en ce début de session, deuxième anniversaire de la vie de notre Assemblée, nous avons entendu un long plaidoyer en faveur du projet de loi n° 784 tendant à doter la France d'une force nationale de frappe et, tout en le développant, M. le Premier ministre a tenté de réfuter certaines objections faites au projet et cherché à prouver sa valeur, son bien-fondé dans le cadre de notre politique étrangère.

J'aurais personnellement aimé l'entendre, à cette occasion, traiter de tous les problèmes de la politique française et dresser, en quelque sorte, un bilan des activités gouvernementales.

Semblable entrée en matière aurait, en effet, donné aux députés l'occasion de faire le point avec l'exécutif, de fournir loyalement et honnêtement leurs impressions sur certains aspects des institutions actuelles qui stérilisent leur action, malgré leur

bonne volonté et leur dévouement, de traduire enfin certaines des réactions profondes des populations qu'ils ont mission de représenter et de défendre.

Certes, j'en conviens, nous pourrions, à la rigueur, nous contenter du rôle modeste qui nous est attribué si nous pouvions constater, en des domaines divers, la réalisation des espérances du pays et nous serions heureux de nous en réjouir avec lui.

Malheureusement, en opposition quelquefois avec l'optimisme officiel, qui trop souvent mésestime et méconnaît les réalités, malgré les présentations et l'orchestration abusives d'une information dirigée (*Exclamations à gauche et au centre*), nous pouvons constater, en toute objectivité, la stagnation ou l'aggravation de quelques problèmes angoissants qui préoccupent à juste titre bien des familles françaises.

La douloureuse prolongation de l'affaire algérienne, l'absence de progrès en matière de pouvoir d'achat, la persistance de la situation difficile des gens âgés et des rentiers-viagers, la lenteur des réalisations en matière d'équipements divers, hôpitaux, écoles, routes, tels sont, parmi d'autres, quelques sujets de non-satisfaction et d'inquiétude motivée.

N'avons-nous pas le devoir d'être également inquiets quand nous constatons les pénibles et dramatiques déviations d'esprit de certains de nos concitoyens, la faiblesse des réactions du Gouvernement envers eux mais, en revanche, sa rigueur envers certains autres qui se réfèrent à la Constitution et aux déclarations à la fois les plus affirmatives et les plus officielles ?

Aussi, est-ce avec une peine certaine que je note l'amollissement des nuages chargés de désenchantements et de désillusions qui viennent obscurcir le ciel que nous aimerions voir rempli de charme, d'espérance et de confiance.

Est-ce vraiment naïveté que d'imaginer qu'un vaste débat ouvert sur tant de problèmes tracassants aurait pu dissiper, au moins en partie, ces nuages ? Je ne le crois pas. Je regrette donc sincèrement l'absence de notre programme de cette possibilité d'une confrontation honnête et loyale entre des espérances et des réalités, entre nos désirs et nos possibilités.

Le projet de loi visant à doter la France d'une « force de frappe » nationale autonome s'inscrit d'une manière, certes, assez logique à la suite des prises de position et des déclarations de M. le Président de la République. Ne décidait-il pas, en effet, sans même en référer aux ministres, que la France devait posséder ses propres forces dans le monde entier sans envisager leur intégration dans un ensemble occidental et n'intimait-il pas aux forces américaines, en cours d'installation en 1958, l'ordre de se retirer ?

« La force de frappe doit intervenir où que ce soit sur la terre puisqu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde », disait le général de Gaulle, le 3 novembre 1958, lors de sa visite au centre des hautes études militaires.

« La France doit pouvoir se défendre avec des moyens atomiques dans le monde entier. »

« Il faut que notre force de frappe soit faite pour agir où que ce soit sur terre. »

« Il faut que la nation entière s'associe à ce qui sera notre grande œuvre pendant les années qui viennent. »

Telles sont d'autres citations d'allocutions diverses du Président de Gaulle.

Cette « force de frappe » peut, par ailleurs, apparaître également comme une nécessité pour la France dans le cadre de la politique étrangère définie le 5 septembre dernier, politique étrangère dont l'orientation a placé notre pays dans une position d'isolement tout en jetant la consternation et en créant l'inquiétude dans l'esprit et le cœur des Européens.

Ainsi, à la suite d'un enchaînement d'idées apparemment logique, il est assez naturel, somme toute, qu'une France isolée songe à son potentiel de défense.

Quels seront donc, à ce titre, les buts à atteindre et les efforts à entreprendre ? Une réponse valable peut nous être fournie par la connaissance que nous avons malgré quelques imprécisions bien compréhensibles en semblable domaine, sur l'importance des recherches et expériences poursuivies depuis des années par l'Amérique et la Russie, sur le volume de leurs investissements, sur l'éventail de leurs moyens techniques de destruction et de défense sans cesse dépassés, renouvelés et améliorés.

Quels sont donc les éléments d'une force de frappe à l'échelle mondiale ? D'après la documentation concernant la force de frappe de stratégie mondiale telle que la jugent indispensable les Etats-Unis, et sans minimiser, loin de là, les progrès réalisés dans ce domaine par l'U. R. S. S., je souligne qu'une force de frappe de stratégie mondiale doit actuellement se plier à certains impératifs et disposer de bien des éléments.

Premièrement, bombes A et H : on évalue à 2.500.000 nouveaux francs le prix de revient de la bombe A fabriquée en série, à 5 millions de nouveaux francs celui de la bombe H. Le stock américain actuel est au moins de l'ordre de 20.000 bombes A et 2.000 bombes H, correspondant à un investissement de 60 milliards de nouveaux francs, soit à peu près le total du budget national français.

Deuxièmement, bombardiers lourds supersoniques dont les perfectionnements et les performances sont en perpétuelle évolution : le B 52 dont l'heure de vol revient de 40.000 à 50.000 nouveaux francs ; le B 58 *Hulster* volant au-dessus de 15.000 mètres à Mach 2, soit deux fois plus vite que le B 52, et dont le prix de revient dépasse au kilogramme le prix de l'or : 1.134 dollars contre 1.000 dollars ; les futurs B 70 *Walkyrie* voleront à 21.000 mètres d'altitude et à Mach 3, chacun devant revenir à 100 millions de nouveaux francs ; l'avion-fusée X 15 qui a dépassé Mach 3, ayant volé à 3.460 kilomètres-heure et atteint 44.954 mètres d'altitude, record du 12 août 1960.

Sont d'autre part dès maintenant à l'étude des avions long courrier susceptibles d'atteindre 5.600 kilomètres-heure, et envisagés pour la période de 1970 certains avions capables d'atteindre 27.000 kilomètres-heure.

Ce simple énoncé suffit à faire apparaître en ce domaine une évolution technique vertigineuse incessante et des impératifs d'investissements insoupçonnables.

Troisièmement, les fusées. La gamme et les performances des fusées sont impressionnantes, résultat d'années d'expériences poursuivies sans relâche sur les engins balistiques de portée intercontinentale et portée moyenne, les I. C. E. M. et les I. R. B. M.

La fusée de type *Atlas*, est un engin installé qui revient à 207 millions de nouveaux francs ;

La fusée de type *Titan*, est un engin installé qui revient à 179 millions de nouveaux francs ;

La fusée de type *Polaris* est plus spécialement destinée à équiper les sous-marins atomiques du type *Nautilus*, chaque sous-marin disposant de 16 fusées. Il est prévu d'équiper ainsi 45 sous-marins. L'ensemble sous-marin-missiles coûtera 84 milliards de nouveaux francs. Les premiers sous-marins sont en service, les autres suivront au rythme de un tous les deux mois en 1961 et de deux par mois dès 1962.

Fusée de type *Nike Zeus* : il s'agit d'engins anti-fusées pour lesquels l'armée américaine estime qu'il faudra engager une dépense de 24 milliards de nouveaux francs avant leur mise au point prévue pour 1967.

Fusées de type *Scout*, *Thor Agenor B*, *Atlas Agenor B* susceptibles d'être arrêtées et rallumées par radio et d'emporter une charge de trois tonnes.

Certaines fusées, et en particulier celles du type *Nike Zeus*, seront susceptibles d'être très efficacement employées contre des avions volant à plus de 20.000 mètres d'altitude et à Mach 2.

Enfin des plans dont la réalisation peut demander jusqu'en 1970 prévoient la défense automatique par satellites artificiels. Ces satellites repèreront à plus de 5.000 kilomètres de distance une fusée ennemie par son dégagement de chaleur et lanceront des fusées anti-missiles qui, guidées par leur tête chercheuse ultra-sensible aux infra-rouges, se dirigeront automatiquement à la rencontre de la fusée à détruire. C'est le but des expérimentations actuelles sur satellites *Midas* et *Samos*.

On ne possède actuellement que peu de renseignements sur le budget de recherches concernant ces engins, mais par comparaison avec les dépenses entraînées par la mise au point d'autres types de fusées on peut l'imaginer comme étant de l'ordre de plusieurs centaines de milliards de nouveaux francs.

Quatrièmement, les sous-marins et porte-avions atomiques. J'ai évoqué, je n'y reviendrai pas, la question des sous-marins atomiques équipés de fusées *Polaris*. Les Etats-Unis disposent par ailleurs de 14 porte-avions munis de fusées à têtes atomiques. Plusieurs d'entre eux croisent continuellement à la périphérie de l'U. R. S. S. Ils ont en cours de construction un programme de six porte-avions atomiques de 85.000 tonnes.

A titre d'information, je souligne que le porte-avions *Forrestal* revient à un milliard et demi de nouveaux francs et que le porte-avions *Enterprise* a coûté 2.350 millions de nouveaux francs. C'est ce que nous apprend la revue *Défense nationale* de mai 1960.

Cinquièmement, les moyens de protection. Ils sont destinés essentiellement à éviter la destruction massive au sol des missiles et de leurs vecteurs, lors de la première attaque atomique. C'est à ce titre que sont envisagés et réalisés le déplacement constant sur train pneumatique ; le déplacement constant en sous-marin ; la riposte automatique à l'aide des radars. C'est le *minuteman*.

Des réseaux de radars disposés dans le monde entier mettent automatiquement en marche des machines électroniques qui déterminent à la fois l'origine et le point de chute de toute fusée en cours de trajet et effectuent automatiquement le lancement de tous les *minutemen* menacés avant que les fusées détectées n'arrivent sur eux.

Les Etats-Unis poursuivent actuellement la fabrication de 600 *minutemen* à la suite de la réussite parfaite de plusieurs expériences en ce domaine. Il est ainsi prévu de construire d'ici 1965 :

45 escadrons de *minutemen* de dix missiles chacun en base souterraine protégée contre les effets de souffle de bombes atomiques de l'adversaire ;

25 escadrons de dix missiles montés sur train à pneus, en perpétuel mouvement pour n'être pas vulnérables.

Sixièmement, les bases terrestres d'engins atomiques. De telles bases doivent nécessairement compléter les bases portantes sur mer. Le coût unitaire de construction de chacune des nouvelles bases de lancement d'engins *Titan*, dix-huit alvéoles souterraines de lancement exigeant 1.200 techniciens, serait de 400 millions de nouveaux francs.

Septièmement, infrastructure. Sous ce titre figurent l'ensemble des personnels qualifiés et des stocks de matériel indispensables au fonctionnement du dispositif dès que l'alerte est donnée.

Il sous-entend en particulier la mise en place, dans l'éventualité d'une riposte des pays de l'O. T. A. N., et l'utilisation de 250.000 tonnes de carburant lourd par jour, l'établissement et le fonctionnement normal de 160 aérodromes, de réseaux de télécommunications, de milliers de kilomètres de pipe-line, etc.

Tous ces équipements, toutes ces installations d'infrastructure entraînent eux aussi des dépenses très lourdes, chiffrées dans le cadre de l'O. T. A. N., pour les Etats-Unis et l'Europe, à 45 milliards de nouveaux francs au titre de l'infrastructure et à 8 milliards de nouveaux francs au titre de l'entretien et du fonctionnement.

Huitièmement, recherches. Ce poste motive un effort constant et des dépenses incroyablement élevées ; il représente environ un tiers des sommes consacrées à la construction même des armes nucléaires.

Les dépenses effectuées en dix ans, de 1950 à 1960, par les Etats-Unis, et affectées à la recherche pour le perfectionnement de leur force de frappe, compte non tenu des dépenses industrielles civiles connexes et militaires qui s'y ajoutent, représentent, avec une marge d'erreur de 20 p. 100, environ mille milliards de nouveaux francs, soit le budget national total de la France perdant quinze ans environ.

Après cette revue rapide des multiples et complexes éléments constitutifs de la force de frappe des Etats-Unis, il pourrait être indiqué de tenter de préciser où en sont, en ce domaine les Russes. Certes — et vous vous en doutez — les renseignements en la matière sont bien moins précis. L'U. R. S. S. ne livre pas volontiers la documentation qui permettrait de dresser un bilan assez juste de son potentiel atomique et thermonucléaire.

Les observateurs s'accordent cependant pour estimer que l'effort militaire soviétique est bien supérieur au budget annuel de 150 milliards de nouveaux francs annoncé pour 1960, ce chiffre représentant le double du budget national français et neuf fois notre budget militaire.

Nous suivons les progrès aussi sensationnels qu'effrayants réalisés par les soviétiques qui possèdent à n'en pas douter des sous-marins atomiques équipés de fusées et les fusées à tête chercheuse susceptibles d'intercepter les vecteurs.

Il n'est pas permis de ne pas prendre au sérieux des déclarations telles que celles du maréchal Malinowski affirmant que « l'U.R.S.S. possède actuellement des engins balistiques opérationnels capables de couvrir une distance pratiquement illimitée, une centaine seulement d'entre eux pouvant réduire en cendres une zone de 300.000 à 500.000 kilomètres carrés », ce qui correspond à la superficie de la France entière.

C'est, par ailleurs, M. Anthérieu qui dans la *Vie française* du 29 juillet 1960 affirme que d'après la puissance en kilowatts des réacteurs nucléaires repérés, l'U.R.S.S. posséderait quelque 35.000 bombes A et H et serait capable d'en produire plusieurs milliers chaque année.

En fait, dans le cadre de ces données apocalyptiques, compte tenu de divers recoupements, il semble bien que, malgré leurs efforts gigantesques, les Etats-Unis soient dépassés par les Russes. Ceux-ci sont capables d'atteindre sur la terre des objectifs plus lointains et de propulser dans l'espace — et ils l'ont prouvé — des poids beaucoup plus élevés que les Américains. Ceux-ci en ont pris conscience et se sont orientés vers des efforts accrus. C'est ainsi que pour 1960-1961 leur budget

de défense représente plus de la moitié de leur budget global et atteint la valeur de 223 milliards de nouveaux francs, c'est-à-dire douze fois le budget militaire français de 1961.

Il s'agit là d'efforts financiers bien difficiles à supporter, qui amenuisent et asthénient dangereusement le potentiel économique-social d'une nation. L'exemple de la Grande-Bretagne est, à ce titre, particulièrement démonstratif. N'a-t-elle pas abandonné ses projets de lancement de fusées à tête nucléaire à partir de sous-marins, estimant cette opération ruineuse pour le Royaume-Uni? N'a-t-elle pas abandonné, trois ans après leur mise en chantier, la fabrication des fusées *Blue Streak*, après une dépense évaluée par le ministre de la défense nationale anglais à soixante-cinq millions de livres sterling et fixée à 100 millions de livres par l'opposition travailliste, soit à un milliard trois cent cinquante millions de nouveaux francs?

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, au terme de ces informations puisées en partie dans une étude sérieuse du docteur Daniel Dollfus, du Mouvement fédéraliste européen — étude revue, corrigée et complétée par les généraux Valluy et Gallois et par M. Francis Perrin — faire état de quelques remarques que me suggèrent tant le projet de loi sur la force de frappe que la présentation que vous en avez faite ces jours derniers.

Premièrement, je déplore essentiellement que ce projet concrétise, sur le plan de la défense militaire, une position d'isolement de la France, position d'isolement au sujet de laquelle les Européens ne cachent pas leur déception et leur mécontentement.

Lentement, avec souvent des difficultés et quelquefois des réticences, mais avec persévérance et finalement efficacité, des hommes politiques avisés et dévoués à un même idéal avaient su créer par des voies diverses, entre des pays voisins — anciens alliés et anciens ennemis — un climat de compréhension et de coopération, une unité de vues, une prise de conscience de l'intérêt de l'interpénétration, prélude à l'avènement aussi souhaitable qu'inéluctable d'une Europe économiquement et politiquement intégrée et dotée d'institutions supranationales.

Je suis personnellement navré des conséquences du faux-pas, du pas en arrière fait le 5 septembre. M. le Premier ministre en a connu les pénibles effets psychologiques et moraux et a pu récemment en apprécier les effets regrettables au cours de son voyage à Bonn.

C'est volontairement que j'insiste sur ce point. Oh! je le sais, il a tenu à réfuter cette critique au cours de son intervention du 14 octobre, mais, il me permettra de le dire franchement, il ne m'a pas convaincu malgré la subtilité de son exposé et l'art avec lequel il a su exploiter les richesses du vocabulaire français. Le Premier ministre a parlé sur le plan européen de coopération, de collaboration. J'aurais préféré les mots d'interpénétration et d'intégration. Il a prôné l'Europe des patries. C'est une notion insuffisante et dépassée.

Nous ne souhaitons pas une Europe de voisins de palier; nous voulons une Europe de famille, une Europe intégrée et, dans cette intégration, la France doit participer suivant ses moyens avec les pays européens à la création des éléments indispensables à la défense de la liberté.

N'est-ce pas d'ailleurs la thèse dont fait état la presse allemande à la suite des récents pourparlers franco-allemands? Je cite à ce sujet un extrait de la *Frankfurter Allgemeine*:

« L'Europe d'aujourd'hui, l'Europe libre, menacée par la force brutale de l'esclavage, devra s'intégrer et s'unifier en association avec l'O. T. A. N. et aussi avec l'Amérique si elle veut encore être libre demain. Là-dessus, Bonn et Paris sont d'accord. »

Je relève par ailleurs, dans le journal *Die Welt*, organe indépendant de Hambourg, les formules suivantes:

« Si les hommes politiques français et allemands se sont mis d'accord sur des principes, il n'en va pas de même quant à la façon de les appliquer. »

« Il n'y aura pas de confédération des Six, non seulement parce que l'Allemagne n'est pas d'accord, mais parce que tous les partenaires de la France en sont adversaires. Il nous reste à espérer un renforcement, auquel on assiste d'ailleurs ces jours-ci, de la volonté des peuples de l'Ouest européen d'arriver à créer une fédération qui enterre définitivement les vieux rêves d'hégémonie, grâce à la mise sur pied d'égalité en son sein des pays européens. »

Deuxièmement, j'estime que la notion de force de frappe de dissuasion ne peut être forcement, contrairement à ce que pense le Gouvernement, synonyme de force créée d'une manière autonome. Seule me paraît valable et défendable, en ce domaine, une coopération militaire totale de tous les pays occidentaux, une véritable force internationale intégrée.

Il est du devoir de la France, non pas de s'obstiner à faire cavalier seul, mais de faire l'effort scientifique, atomique et électronique, qui lui permette, grâce à son action intégrée à celle des pays d'Europe, sans jouer pour autant le rôle de quémandeur, de négocier avec les Etats-Unis sa participation active à un effort occidental coordonné.

« L'Europe doit être considérée comme un tout géostratégique », suivant la formule du général Valluy.

C'est seulement dans le cadre de la coordination européenne de la défense, de son intégration, dans une collaboration harmonieuse au sein de l'O. T. A. N., que peut s'inscrire efficacement le projet de force de frappe de dissuasion dont nous discutons.

Troisièmement, tout en rendant un hommage très mérité à nos techniciens, à nos chercheurs, à nos savants, et malgré les toutes récentes déclarations sur l'écremuse d'uranium dont on annonce qu'elle est capable de mettre l'explosif nucléaire à la portée de toutes les bourses, je doute qu'il soit possible à la France de supporter l'effort financier indispensable à la création d'une force de frappe efficace, compte tenu de la complexité et de l'évolution en perpétuel progrès des techniques et des matériels dans le domaine thermo-nucléaire.

En effet, ou bien nous devons nous contenter de réalisations platoniques et inutiles, ou bien, comblant notre retard et arrivant à disposer d'un équipement s'approchant qualitativement et quantitativement de celui des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., nous devons engoulir des crédits budgétaires exorbitants, avec comme corollaire la nécessité de réduire de plus de 60 p. 100 le pouvoir d'achat de chaque Français.

Quatrièmement, l'équipement de notre armée conventionnelle — et M. le président Paul Reynaud le soulignait à juste titre — est vétuste et indigne de la France. Peut-on sérieusement envisager de mener de pair son amélioration urgente et la réalisation du programme de force de frappe?

Cinquièmement, que deviendra, compte tenu des énormes charges financières imposées par le projet, la poursuite de la politique généreuse de la France en faveur de l'aide à apporter aux pays sous-développés?

Sixièmement, comment la France, compte tenu de ses lourds investissements à engager à plus ou moins long terme pour la force de frappe autonome, arrivera-t-elle à résoudre les problèmes économiques et sociaux, tous urgents et aigus, qui sont posés par la poussée démographique?

Nous gardant autant d'un excès de modestie que d'un orgueil démesuré, d'un nationalisme excessif périmé et de prétentions hors de proportion avec nos moyens, conscients des dangers dont sont menacés les pays du monde libre, sachons, dans l'objectivité et la vigilance, adapter notre politique de défense à nos moyens financiers, dans le respect et le resserrement de nos alliances telles qu'elles résultent de l'évolution de notre politique étrangère depuis le dernier conflit mondial.

Ne perdons jamais de vue à ce titre que c'est de la politique étrangère, de sa qualité ou de sa médiocrité, de son réalisme intelligent ou de ses notions périmées — comme je le soulignais lors de mon intervention dans le débat de politique étrangère de notre dernière session — que dépendent essentiellement les conditions de vie de nos concitoyens, leurs possibilités d'épanouissement harmonieux dans un climat de justice sociale et de liberté ou leur asservissement et leur destruction.

C'est des réponses qui seront fournies à ces diverses questions et suggestions, c'est de l'intérêt qui leur sera porté et de ce que pratiquement il en sera retenu par le Gouvernement, c'est de l'orientation dans laquelle s'engagera la politique étrangère de la France dans le sens de l'intégration européenne, que dépendra mon vote et celui de nombre de mes collègues.

Je souhaite sincèrement, à la fin de cette intervention, que la France sache une fois de plus prouver au monde la générosité de ses sentiments, son attachement à la défense de la liberté, au développement du progrès, à la construction de la paix.

C'est là, me semble-t-il, la seule et vraiment belle grande œuvre que nous devrions réaliser. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Fraissinet. (*Applaudissements à droite.*)

M. Jean Fraissinet. Mesdames, messieurs, je n'aurais pas songé à apporter un affluent à ce débat capital, mais fleuve (*Sourires*) si je n'étais investi au sein de la commission des finances du rôle de rapporteur spécial du budget de la marine nationale. Or, je crois que je trahirais mon devoir, lié à cette fonction, si je ne disais pas brièvement — car je m'engage à être très bref — combien la marine a été sacrifiée dans la loi de programme sur laquelle nous allons avoir à nous prononcer ce soir.

M. Roger Dusseaux. Vous vous exprimez en votre nom personnel et non en celui de la commission.

M. Jean Fraissinet. Bien des chiffres ont été cités à la tribune. Je dirai simplement que la marine n'obtient que 827 millions de nouveaux francs pour la tranche « bâtiments », sur un total de 11.797 millions de nouveaux francs ; 13 p. 100 du montant des crédits de la loi de programme vont à la marine, contre 28,8 p. 100 à l'air et 45,5 p. 100 à la section commune.

Le rapporteur de la commission de la défense nationale, M. Le Theule, a dit hier que le projet n'aurait pas obtenu une majorité au sein de cette commission si l'on n'avait pas réalisé une modernisation équilibrée des forces.

Je souhaite que certains amendements soient retenus, notamment celui de MM. François-Valentin et Frédéric-Dupont relatif au sous-marin expérimental.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre signe d'acquiescement. Vous me trouverez peut-être exigeant, car même après l'acceptation de cet amendement j'estime que la situation de la marine reste tout de même bien précaire.

Je crois aussi qu'il est superflu de faire ici l'apologie des systèmes d'armes offerts par la marine, d'abord parce qu'elle a été déjà très bien faite, si je me réfère aux interventions que j'ai entendues, celle de M. Raphaël Leygues, celle de M. Frédéric-Dupont, indépendamment de celles peut-être que je n'ai pas pu entendre.

Cet ensemble d'avantages que présentent les systèmes d'armes de la marine est, je le répète, évident. Or, en ce qui concerne les porte-avions, dont on n'a pas parlé jusqu'à présent, si je ne me trompe, il a été entendu que la construction du troisième bâtiment de ce type serait reportée au deuxième plan. On a dit de ce troisième porte-avions qu'il ne pouvait être valablement construit si l'on n'avait pas encore fait l'expérience de ses deux prédécesseurs, le « Clemenceau » et le « Foch », et surtout si l'on n'avait pas d'informations suffisantes concernant les avions à décollage vertical.

Or, je crois que les avions à décollage vertical sont encore très loin de la réalisation. J'ai ouï dire que la chaleur développée vers le sol au moment du décollage donnait quelque souci. Alors aurons-nous les avions à décollage vertical lorsque le troisième porte-avions sera mis en chantier, ce qui est encore lointain ?

Nul ne pourrait le dire mais les spécialistes s'accordent à proclamer que, pour utiliser efficacement des porte-avions, il en faut trois pour que deux d'entre eux soient simultanément opérationnels, l'un en Méditerranée, l'autre en Atlantique.

On a retiré à la marine au profit de l'énergie atomique 50 milliards, dont 40 ont été pris sur le porte-avions et 10 sur le sous-marin atomique, pour lequel ne sont prévus que 25 milliards alors qu'il en coûtera, sauf erreur, plus de 35, les sous-marins américains ayant coûté au moins 45 milliards chacun. Tel sera le report des crédits accumulés sur la deuxième tranche de la loi de programme.

On a donc enlevé 50 milliards à la marine. Mais s'il est admis que l'immédiate commande du troisième porte-avions était inopportune, ne pouvait-on faire bénéficier la marine de ce crédit, par exemple en accélérant la mise en service opérationnel des frégates ? Il est admis qu'il faut six frégates pour l'escorte de deux porte-avions. Or nous en aurons une en 1965, trois au premier plan, deux au second. En attendant ces frégates, nous en sommes réduits à moderniser quatre escorteurs avec des engins Tartar.

Je ne m'appesantirai pas sur la question du sous-marin expérimental puisqu'un amendement a été déposé à son sujet. Vous savez que ce sous-marin expérimental, qui doit coûter 12 milliards, non compris les 5 milliards déjà investis dans la coque du Q 244, doit permettre de gagner trois ou quatre ans sur la mise en service opérationnel du sous-marin atomique.

Là aussi j'observe que ce sous-marin expérimental est indispensable à l'engin balistique naval. Il était donc logique d'en prélever le financement sur les fonds de la section commune, ce qui, j'espère, est maintenant fait.

Un plaidoyer en faveur du sous-marin atomique est, je pense, plus que tout autre objet superflu, tant sont évidents les avantages du système d'armes, à plateforme invisible et mobile qu'il procure. Le *Times* annonçait hier l'installation d'une base flottante en Ecosse. D'ici à la fin de 1961, les Etats-Unis disposeront de six sous-marins équipés chacun de seize Polaris, et leur effort tendra vers quarante-cinq sous-marins à fusées.

Lorsqu'on été évoqués les grands aspects politiques du débat, que je n'aborderai pas, limitant mon intervention au sort de la marine, il fut dit que l'on songeait très sérieusement à mettre à la disposition de l'O.T.A.N. douze à quatorze submersibles à propulsion nucléaire et pourvus de Polaris.

Quant à l'U.R.S.S., on n'ose pas trop avancer les informations la concernant parce qu'elles sont difficiles à vérifier. Mais, vous le savez, on cite le chiffre énorme de 340 sous-marins au moins dont 10 lanceurs d'engins. Le réacteur de construction française divergera en 1963 avec de l'uranium américain, mais ce n'est qu'à partir de 1966 que nous pourrions espérer disposer d'uranium 235 de production française.

En outre, l'engin naval n'est pas encore défini et j'insiste sur ce point. Lisant le compte rendu de l'audition du chef d'état-major de la marine par la commission de la défense nationale, j'ai vu que le président de cette commission avait exprimé la crainte que la Société pour les études et la réalisation d'engins balistiques ne s'oriente dans un sens laissant de côté les problèmes spécifiques de la marine.

Je sais bien, monsieur le ministre des armées, que vous avez bien voulu répondre à une question écrite que je m'étais permis de vous poser qu'un engin de 14 à 17 tonnes à un étage et propergol solide est prévu, que les crédits nécessaires pour le développement de gros blocs de propulseurs solides sont inscrits dans les prévisions budgétaires et — ce que j'ignorais — que pour le guidage et le cône de rentrée les travaux des engins sol-sol sont valables.

Au profit de quoi des besoins essentiels de la marine ont-ils été sacrifiés ? Je ne veux pas m'appesantir sur les problèmes que pose l'utilisation des diverses séries de Mirage. C'est un pilote de chasse des deux guerres du siècle qui vous parle. Il n'est donc pas suspect d'indifférence à l'égard de ces merveilleux avions. Néanmoins, si l'on confronte les crédits qui ont été investis dans les commandes de Mirage III, puis de Mirage IV — 277 milliards, sauf erreur, et les 82 milliards affectés à la marine — on se demande tout de même si la part n'a pas été faite trop belle à cette chère aviation, malgré tout proche, semble-t-il, de son déclin.

Je voudrais être sûr que le virage de l'engin n'a pas été pris chez les Russes et chez les Anglo-saxons. En commission des finances, monsieur le ministre, je vous ai posé cette question. Vous m'avez parlé d'un T S R 2 britannique, d'un B 70 américain qui seraient opérationnels en 1970. J'hésite à le croire car il me semble évident qu'avant cette date les engins auront réalisé des progrès tels que les avions pilotés, quelle que soit la supériorité du cerveau humain, ne seront plus très efficaces.

J'ai promis d'être bref et je tiendrai ma promesse. Je conclus en espérant — je viens d'en avoir confirmation par votre geste, monsieur le ministre — que l'amendement de MM. François Valentin et Frédéric-Dupont sera accepté. Je répète qu'à mon sens il atténuera, sans le supprimer, le déséquilibre de la modernisation de notre armement.

J'exprime à nouveau le vœu ardent que la marine soit représentée à l'échelon supérieur de la S. E. R. E. B., ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent, pour qu'elle puisse veiller à ce que l'orientation des travaux de cette société soit conforme aux intérêts essentiels de la marine. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Lefèvre d'Ormesson. (Applaudissements à droite.)

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Monsieur le Premier ministre, « La France, qui n'a pas à proprement parler ni Constitution, ni Gouvernement, ni Parlement, s'affirme cependant avec d'autant plus d'éclat par la voix de l'homme qui a conscience de l'incarner », écrivait Sirius au lendemain de la dernière conférence de presse du général de Gaulle.

Deux ans plus tôt, cette Chambre était qualifiée d'introuvable. Dans les mêmes milieux politiques, que n'a-t-on dit, que n'a-t-on écrit à ce sujet !

Ayant apporté depuis la preuve de sa conscience des grands problèmes qui dominent notre vie nationale et celle du monde libre, manifesté dans tous les grands débats sa volonté de placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, la Chambre n'existe plus aux yeux de ceux qui méritaient probablement tous leurs espoirs en elle pour répandre le désordre où se complait leur esprit. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Langeron, dans le livre qu'il a consacré au duc de Caazes, cite entre autres ce message dans lequel le premier ministre expose à Louis XVIII les raisons pour lesquelles il lui apparaît urgent de dissoudre la Chambre introuvable.

« Car avec elle, dit-il, il n'y a pas de budget possible, pas d'esprit de stabilité, pas de possibilité de ramener la confiance au-dedans et au-dehors, d'établir le crédit, de faire reprendre à la France son rang parmi les nations, de l'affranchir du joug de l'étranger et de la honte des tributs. »

Ce jugement peut-il s'appliquer à notre Assemblée ? Jusqu'à présent pas. A une autre, je vous laisse le soin, mesdames, messieurs, d'en juger. Et alors que la France veut, sous la présidence du général de Gaulle, remplir avec lucidité, avec dignité, le rôle qui est le sien en Europe, en Afrique et dans le monde, alors qu'elle se refuse à céder aux prétentions inacceptables de l'organisation extérieure de la rébellion et que son armée est engagée dans d'importantes tâches de pacification en Algérie, certains se désespèrent déjà, pis encore, soutiennent la cause de nos adversaires, bref, de tous ceux qui s'acharnent à sa perte comme à celle du monde libre.

Dans l'immédiat, de quoi s'agit-il ? De savoir si l'armée française doit être dotée d'un armement nucléaire propre renforçant sa contribution au sein de ses alliances ou si elle doit se contenter d'acheter ou de fabriquer des engins dont elle n'aura pas la libre disposition ; de savoir si la France, qui défend la liberté de tous en Algérie, obtiendra l'appui politique décisif qu'elle est en droit d'attendre de ses alliés.

J'affirme à cet égard que si l'ordre était rétabli aux frontières de la Tunisie, la paix régnerait dans toute l'Algérie. (Applaudissements sur divers bancs à droite, à gauche et au centre.)

J'affirme d'autre part que le vote du projet de loi, amendé par les textes de M. François-Valentin, renforcera la position du chef de l'Etat non seulement vis-à-vis de nos alliés, mais aussi dans toutes les grandes conférences internationales. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

En mon âme et conscience, j'affirme enfin que, si l'Union soviétique se livrait en Europe ou ailleurs à une agression militaire caractérisée avec un armement conventionnel, le devoir est de répondre immédiatement à chaque coup de l'ennemi par le coup d'un engin nucléaire d'une puissance supérieure. Notre détermination à vivre ou mourir libres est le plus sûr moyen de dissuader un adversaire qui a pour lui le nombre, l'armement et un régime qui lui permet de construire des tanks à la place d'automobiles.

Sur le plan européen, je souhaite que tout soit mis en œuvre pour réaliser l'unité économique et politique de l'Europe. Je suis hostile à tout ce qui peut entraver sa consolidation. Avec un grand Français, M. André-François Poncet, je dis : « Malheur à qui pourrait être rendu responsable d'avoir ruiné le rapprochement franco-allemand ».

Puis-je oublier que mon propre père a milité pour ce rapprochement à une époque où peu d'hommes le comprenaient ?

Je juge également indispensable de renforcer les alliances ainsi que les liens économiques qui nous unissent au Royaume-Uni d'Angleterre, le meilleur et le plus ancien de nos alliés, et les pays de la zone de libre échange. Mais quelles que soit notre conviction et notre volonté de construire les Etats-Unis d'Europe, nous ne pouvons oublier l'origine de notre civilisation, sa mission et les menaces qui pèsent sur elle depuis deux mille ans.

L'Europe est le produit du génie du christianisme. Si les luttes fratricides qui opposèrent ses peuples ne purent la détruire, si elle renaît aujourd'hui plus brillante et plus forte que jamais grâce à l'initiative de trois hommes d'Etat M. de Gasperi, M. Adenauer et M. Robert Schumann, et au concours inestimable des généraux Marshall et Eisenhower, c'est à la civilisation chrétienne que nous le devons.

Et n'est-il pas singulier — je m'en réjouis cependant pour l'avenir — que ceux qui tiennent aujourd'hui le langage le plus catégorique en faveur de l'intégration européenne soient ceux-là mêmes qui se refusent à consentir au dedans ce qui existe au dehors pour l'éducation de nos enfants ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Vouloir construire l'Europe sans tenir compte de la pierre sur laquelle elle repose, des assauts qu'elle a dû soutenir à travers son histoire, de la mission qu'elle doit assumer et des devoirs qu'elle doit remplir, en Afrique notamment, sous d'autres formes il est vrai, maintenant, est une chimère.

Enfin, comment les latins que nous sommes consentiraient-ils à s'intégrer au sein d'une Communauté dont les peuples de l'Espagne et du Portugal seraient exclus, alors que leur civilisation est sœur de la nôtre, que leurs rivages bordent l'Atlantique et la Méditerranée et que leurs territoires possèdent les bases naturellement les mieux protégées de l'Europe ?

Comment renoncer définitivement à la marche orientale de l'Europe latine, l'Autriche ?

Comment admettre, d'autre part, que les six pays de la Communauté mettent en commun le charbon, l'acier ou les produits agricoles, mais exceptent le pétrole et le gaz sahariens ?

Tout se passe du reste en ce moment comme si le Sahara ne nous appartenait plus. Feint-on d'ignorer ou veut-on ignorer

la menace que fait peser sur l'Europe des Six l'accord conclu entre les Soviétiques et Mattei pour la fourniture du pétrole russe à l'Italie ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'immense mérite de ceux qui imaginèrent, puis réalisèrent les institutions communes — et je leur rends hommage — est d'avoir consacré le rapprochement franco-allemand tout en tissant des liens économiques solides, insuffisants cependant, entre des peuples qui étaient déjà proches par leurs traditions, leur culture et leur saug.

Mais l'histoire rappelle impitoyablement à ceux qui voudraient l'oublier que depuis deux mille ans l'Europe doit faire face aux menaces qui surgissent, tantôt à l'Est, tantôt au Sud.

Pour ma part, le problème est de savoir si l'Europe occidentale, menacée à Berlin, comme elle l'est, soumise à la pression de l'impérialisme communiste, doit se replier sur elle-même derrière le bouclier de l'O. T. A. N. et s'en remettre à l'Organisation des Nations Unies pour faire échec au communisme en Afrique, ou si elle doit au contraire conserver sa marche nord-africaine, l'Algérie, ainsi que les positions et les bases qui lui permettent de protéger les peuples africains qui réclament l'assistance culturelle, technique et militaire de la France.

Permettez-moi à ce propos de vous citer deux déclarations de M. Kennedy définissant les grandes lignes de son programme pour l'Afrique :

« Nous devons nous allier à la marée montante du nationalisme africain ; nous devons faire de l'O. N. U. le principal instrument de notre politique en Afrique, car l'O. N. U. a déjà fait merveille en Afrique et s'est acquis la confiance des Africains. »

Si certains sont satisfaits de la situation au Congo, qu'ils le disent. Pour ma part, je considère comme une honte l'affront qui a été infligé à la Belgique, au pays du roi-chevalier, deux fois envahi depuis le début du siècle, du fait de l'absence de tout pacte d'assistance militaire du monde libre en Afrique, et comme un risque redoutable les événements qui s'y déroulent actuellement.

Dès lors, si les menaces, contenues à l'Est par le pacte de l'Atlantique et l'O. T. A. N. — dont dépendent, il faut le dire, et le redire, nos vies et nos libertés — ne le sont pas au Sud, l'O. T. A. N. ne pouvant et ne voulant, en raison de son caractère spécifique, élargir le périmètre de ses lignes de défense, il est juste que la France prenne des dispositions particulières lui permettant d'assurer la protection des territoires qu'elle assiste militairement en Afrique, à Madagascar ou ailleurs.

Certes, on peut regretter que la France assume seule cette tâche. Il serait infiniment préférable, à mes yeux, d'en partager les responsabilités, les charges financières et les obligations avec nos partenaires européens. N'est-ce pas le principal problème à résoudre ?

Mais tant que les pays du pacte de l'Atlantique qui y sont directement intéressés n'auront pas conclu un pacte régional de coopération et d'assistance militaire en Afrique, la France sera contrainte d'assurer sur l'autre bord de la Méditerranée la protection de l'Algérie et des territoires africains auxquels nous lient des accords.

Dès lors, comment pourrait-elle renoncer à doter son équipement militaire de l'arme de dissuasion la plus perfectionnée, alors que rien ne permet de penser que certains territoires du continent africain n'en seront pas munis par nos adversaires dans l'avenir ?

C'est ainsi que notre pays soutient depuis six ans en Algérie une lutte contre une entreprise de subversion qui, si elle réussissait à y établir sa loi à la place de la nôtre, aboutirait, par un enchaînement fatal, à l'obédience de l'Algérie au monde communiste, transformant la Méditerranée en une mer menaçante pour la France et pour l'Europe.

Les peuples qui portèrent au pouvoir Ho Chi-Minh, Fidel Castro ou Lumumba avant aujourd'hui que leurs prétendus libérateurs ne sont que les comparses des impérialistes soviétiques.

Dans cette alternative, comment peut-on reprocher au Gouvernement français de n'avoir que deux divisions en Allemagne et reconnaître comme primordiale la place que son Armée tient en Algérie ?

Comment peut-on élever la voix aux côtés de nos adversaires pour réclamer la reprise de négociations avec le F. L. N., alors que l'on sait que céder sur les deux points essentiels qui ont motivé la rupture consisterait à lui livrer l'Algérie ?

M. Henri Duvillard. Très bien !

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Que la France doive défendre Berlin au péril de son existence est un engagement formel qui l'honneur. Mais la défense d'Alger est un mandat impératif auquel

la nation ne peut se soustraire sans confondre l'honneur et son contraire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la gauche à la droite.*)

Je veux enfin préciser ma position vis-à-vis de la politique du Gouvernement et du projet de loi qui nous est soumis. Il est juste de reconnaître que la France a retrouvé depuis deux ans une grande part de son prestige. L'autorité de l'Etat s'est raffermie. Nous nous sommes libérés de la contrainte humiliante que nous imposaient nos dettes extérieures. Après une pause, la progression de notre économie a repris.

Toutefois des injustices sociales demeurent, qu'il est indispensable et urgent de réparer.

En Algérie, la transformation des conditions de vie des habitants se poursuit sans relâche, en dépit des événements. Mais la guerre civile qui y règne, le terrorisme qui sévit ici et là-bas, l'incertitude du devenir lassent et inquiètent Français et Algériens, conséquences d'erreurs gouvernementales ou de vicissitudes de toutes sortes. A l'époque bouleversée, dominée par le mensonge et l'hypocrisie, où nous vivons, tous s'interrogent, tous réclament la fin des combats, la paix. Chacun a son avis, son plan, sa paix.

Pour les uns, dont je suis, tous les efforts de la France auraient dû être tendus vers un seul but : faire triompher la solution la plus française.

L'inquiétude des uns et le silence des autres expliquent à notre sens leur malaise ou leur attente.

Pour les autres, il faut reprendre coûte que coûte les pourparlers commencés à Melun. Or, ils ont été rompus sur deux points précis.

Céder sur cela, c'est accepter de recevoir M. Ferhat-Abbas en tant que chef du gouvernement provisoire de la République algérienne, lui permettre ensuite de donner des conférences de presse et d'expliquer à la cantonade que les 13.000 Musulmans et les 5.000 Européens qui furent égorgés ou mutilés sur son ordre n'étaient que des colonialistes attardés, bref défaire en un instant tout ce que la France a fait depuis 130 ans en Algérie, abandonner celle-ci aux flots de sang d'une effroyable guerre civile entre les partisans de la France et ceux du F. L. N. pour la livrer finalement au communisme.

Le chef de l'Etat, quant à lui, s'est refusé formellement à plier devant les exigences du F. L. N.

Pendant ce temps, la pacification se poursuit énergiquement. L'armée et l'administration accomplissent leur tâche avec autant d'intelligence que de courage. Notre jeunesse y apporte un consentement volontaire et une générosité qui traduisent son caractère et prouvent amplement aux autres peuples qu'on ne saurait la confondre avec quelques misérables intellectuels, traîtres par sucroît à leur patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

De ce côté-ci, le peuple français travaille et peine durement, tout entier à son labeur.

Profondément humain et pacifique, il souhaite ardemment la paix.

Pourtant, il ne la veut pas au prix déjà payé à Munich, à Dunkerque, à Dien-Bien-Phu, à Suez et à Genève, par ceux qui en portent encore l'écrasante responsabilité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pourquoi il faut persévérer, assurer coûte que coûte et en dépit de nos griefs ou de nos désillusions la continuité politique, faire l'union de tous ceux qui veulent que la France se délivre des stériles querelles de partis.

C'est à ce prix que nous sauverons la France et l'Algérie et relèverons la patrie, et non en contractant, comme nos pires adversaires l'espèrent, des accords tactiques, limités dans leur objet et dans le temps, avec le parti communiste ou avec ceux qui pendant une génération ont humilié et fait souffrir la France.

Si, aujourd'hui, le Gouvernement de la République nous demande l'autorisation de renouveler les méthodes de la défense nationale, afin de la mettre en état de faire face aux problèmes modernes que suscite un monde en constante évolution, mais plein de dangers, et de lui permettre d'affermir l'autorité et la position de la France dans les conférences internationales comme au sein de ses alliances, comment se soustraire à son appel, comment croire qu'en liant les mains du chef de l'Etat par le texte d'une motion de renvoi, nous renforcerons son autorité dans les conférences à venir, plus particulièrement avec le plus grand de nos alliés, l'Amérique ?

J'affirme enfin que certaines interventions dans nos débats d'hier stupéfieraient l'opinion américaine si elle en avait connaissance. Pour elle, le général de Gaulle est le champion de l'Occident et son prestige est immense aux Etats-Unis.

C'est pourquoi je me rallie entièrement à la position définie par mon ami M. François-Valentin, et j'ajoute : allons-nous plier, alors qu'il s'agit de relever la France et d'assurer le salut de l'Algérie ?

Telle est la seule question qui se pose dans ce débat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et à gauche et au centre.*)

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme (n° 784) relative à certains équipements militaires (rapport n° 870 de M. Dorey, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Avis n° 882 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées. Avis n° 887 de M. Maurice Schumann, au nom de la commission des affaires étrangères).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

